

le monde
Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N° 608 JEUDI 27 FÉVRIER 1986 8,00 F

INSOUMISSION

**PENDANT LA CAMPAGNE
 ÉLECTORALE
 LES PROCÈS CONTINUENT !**



Editorial

J'Al fait un rêve, un beau rêve, un vrai : c'était le lendemain des élections du 16 mars et Mitterrand avait créé un nouveau ministère : le ministère des Ravis. On pouvait y aller, comme ça, avec sa bonne mine et ses baskets neuves, et on nous recevait gentiment, on écoutait gentiment ce qu'on avait à proposer ou à dire et puis on nous répondait par un poème fin et courtois sur la douceur de vivre dans notre beau pays enfin réconcilié avec lui-même (parce qu'avant il se mettait des grandes baffes). On repartait content d'être là et se disant que, fina-

lement, l'intervention au Tchad c'était pas si terrible que ça...

Mais le plus pénible ce fut le réveil. Le sale réveil avec le maître au bout. La réalité frileuse. Enfin nous allons pouvoir décider pour de vrai qui va décider pour nous. C'est ce qu'ils ont dit dans le poste et écrit dans leurs journaux. Et s'ils l'ont dit dans le poste et écrit dans les journaux... c'est forcément la vérité : il faut aller voter. Faut pas s'inquiéter, tout est prévu. A droite comme à gauche, c'est le consensus général des médiocres : entre une droite sans imagination, donc agressive, et une gauche humaniste, donc aveuglée par ses courtes certitudes, le choix est délicat. Et il ne faut pas se tromper, on en prend pour cinq ans. Ça fait long ! Les rudes tâcherons nous en promettent

pour 1825 petits matins blêmes avec la promesse au bout qu'on va déplacer les villes à la campagne et que Le Pen va perdre son second œil.

Enfin qui croire : les chantres du libéralisme blêt ou ceux du socialisme mou. Décidément les militants besogneux suent la trouille et la crainte, tout emmitoufflés qu'ils sont dans leurs discours creux et leurs photos livides qu'ils souhaitent à l'image de ceux qu'ils veulent endormir.

Je crois bien que le 16 mars je ne vais pas aller voter. Je vais dormir et finir mon rêve...

P.S. : J'ai regardé la cinquième chaîne. C'est triste comme une campagne électorale.

communiqués débats

• GARD

Le groupe libertaire du Gard entame une campagne contre les élections et pour la gestion directe. Nous tenterons, au moyen de tracts et affiches, de sensibiliser le public sur ces problèmes.

L'aboutissement de cette campagne sera une « fête », carrefour de rencontres et d'échanges, organisée le 16 mars. Nous demandons à tous les sympathisants de nous rejoindre. Ecrire à A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes.

• BORDEAUX

Un groupe d'étudiants F.A. vient de se constituer, il a pris le nom de « Pépin Cadavre » (un des pseudonymes de Brassens dans le « Lib. »). Pour tous contacts, écrire aux relations intérieures qui transmettront.

• ARIÈGE

Un individuel sur la région de l'Ariège cherche à prendre contact avec des personnes sur Pamiers, Foix, Lézat-sur-Lèze, Axe-les-Thermes. Ecrire aux relations intérieures qui transmettront.

PERPIGNAN

Le groupe Puig-Antich de la F.A. s'est doté de locaux spacieux dans le centre ville, au 2 bis/2 ter, rue Théodore-Guiter.

Une salle de réunion, pouvant abriter conférences, meeting-débats, expositions, etc., représente l'élément principal du centre libertaire. Une salle technique, adaptée à la confection d'« Infos et analyses libertaires », une librairie et une pièce pour les archives complètent avantageusement l'ensemble.

La librairie sera ouverte les après-midis des lundis, mercredis, vendredis et samedis, dans un premier temps de 15 h à 19 h. Un grand choix de livres et revues sera proposé au public et nous lui offrirons un échantillonage beaucoup plus complet de titres, par l'intermédiaire du catalogue de la librairie du Monde libertaire.

Une bibliothèque fonctionnera parallèlement à la vente en librairie. Un centre de documentation « archives anarchistes » sera à la disposition des lycéens, étudiants, historiens et chercheurs désireux de connaître ou de travailler sur le mouvement libertaire local, national ou international (notamment espagnol). Les archives pourront être consultées sur place, dans des conditions d'accueil très agréables.

L'animation du centre embrassera tous les aspects de l'intervention anarchiste : sociaux, culturels et politiques... Dès à présent, nous envisageons pour mars et avril 1986 de tenir (les dates seront communiquées ultérieurement) :

- un débat contradictoire sur le thème « Les anarchistes face à la crise : quelles solutions ? Les anarchistes face aux élections : quel refus ? » le samedi 8 mars 1986 ;
- une exposition de livres et revues anarchistes, avec un débat autour du livre « Les dossiers noirs... » ;
- un débat sur les luttes ouvrières et les origines du 1^{er} Mai, avec un film sur la conduite d'une grève exemplaire dans le Livre rouennais (fin avril 1986).

Dans l'immédiat, nous invitons tous nos amis, tous les sympathisants de l'anarchisme dans les Pyrénées-Orientales, à venir au pot d'inauguration qui sera servi dans les locaux le samedi 1^{er} mars à partir de 17 h.

Un dernier petit mot : notre librairie s'appellera « Infos ».

• RENNES

Le groupe de Rennes lance une campagne sur la gestion directe. Face à la meute des politicards, les anarchistes ont aussi leur mot à dire sur les élections et surtout des idées nouvelles à proposer.

L'aboutissement de cette campagne sera la tenue d'un meeting à la Maison de quartier de Villejean, à Rennes, le mardi 4 mars.

Nous appelons en outre tous les sympathisants anarchistes à nous aider dans cette action. Contacts : le mardi soir à la M.J.C. de Rennes-centre, 9, rue La Paillette ; ou au C.P.C.L., 56, rue Poullaen-Duparc, Rennes.

• MONTREUIL

Meeting « Les anarchistes face aux élections » organisé par les groupes de Montreuil/Rosny et Sevran/Bondy. Le 8 mars, à la Maison ouverte de Montreuil, à 20 h 30, au 17, rue Hoche (métro : Mairie-de-Montreuil).

• PARIS

Le groupe Louise-Michel organise, dans le cadre du cinquantenaire de la révolution espagnole, une série de cours-conférences dans son local, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris (métro Blanche ou Abbesses). Prochain rendez-vous le 28 février, à 18 h pour une animation audiovisuelle (films illustrant la période 1936-1939) avec débat et buffet pour se restaurer en attendant les intervenants. A 20 h, un débat « L'organisation agraire » aura lieu avec Alain Duthilleul.

• ANGERS

Le groupe Elisée-Reclus organise une conférence-débat le jeudi 13 mars à 20 h 30 au C.A.D., 43, place Grégoire-Bordillon, Angers. Thème de la conférence : « Autogestion et fédéralisme ».

• AUBENAS

Le groupe d'Aubenas organise une réunion publique à l'occasion des législatives du 16 mars. Le thème de ce meeting : « Face aux élections, une seule attitude : l'abstention révolutionnaire ». Venez nombreux, d'accord ou pas, discuter avec les anarchistes de leurs propositions pour une société libertaire. Aubenas, le 12 mars, à 20 h 30, salle Marcel-Gimond.

• ARGENTEUIL

Le groupe Kropotkine organise une réunion publique le samedi 8 mars, à 15 h, sur le thème : « Face aux élections, imposons la gestion directe ! », à son local, 32, rue Ary-Sheffer, 95100 Argenteuil.

• PARIS

La commission propagande des Relations intérieures organise un cycle de cours sur l'anarchisme. Ces cours s'adressent à toutes les personnes souhaitant préciser leur connaissance de la pensée anarchiste. Chaque mardi, un thème sera abordé : « Qu'est-ce que l'anarchie ? », « L'organisation anarchiste », « Le mouvement anarchiste en France », « Les anarchistes et la révolution », « Anarchisme et mouvement ouvrier », « Anarchisme et marxisme », « Les anarchistes et l'Etat », « Le fédéralisme anarchiste », « La gestion directe », « Comment lutter aujourd'hui ? ». Prochain cours : « La gestion directe », par Thierry Poré, mardi 4 mars, à 20 h 30, au local du groupe Louise-Michel, 10, rue Robert-Planquette, Paris 18^e.

• ORSAY

Le groupe Emile-Pouget organise conjointement avec l'union régionale F.A. une réunion publique sur le thème des élections le mardi 4 mars, à 20 h 30, à la Maison pour tous de Courdimanche (ligne B du R.E.R., station Orsayville). Table de presse, boissons...

• BORDEAUX

Le groupe Durruti, le groupe Pépin-Cadavre et la liaison Saint-Médart de la F.A. organisent une série de meetings sur le thème « Quelle alternative libertaire aux élections ».

Mardi 4 mars, à 13 h, à Talence, « cafet 136 », bâtiment de sociologie, faculté de lettres.

Mardi 4 mars, à 20 h 30, à Bègles, au complexe Paul-Langevin.

• LAVAL

La liaison Laval organise une réunion-débat jeudi 13 mars, à 20 h 30, sur le thème « 16 mars 1986 : quelle alternative au vote ? », au F.J.T. du Pont-de-Mayenne (entrée au 102, rue du Pont-de-Mayenne, salle au rez-de-chaussée).

• PARIS

Des groupes de la région parisienne organisent dimanche 16 mars « 5 h non stop : Agir pour l'anarchisme », de 14 h à 19 h, à l'Agéca, 177, rue de Charonne, Paris 11^e. Des débats : « Le bilan de la gauche », « Le Front populaire », « Quelles luttes aujourd'hui ? » ; des projections de films et de diapos ; meeting... (entrée libre).

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
 Directeur de publication : Maurice Joyeux
 Commission paritaire n°55 635
 Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e
 Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
 Routage 205 — Publi Routage
 Diffusion SAEM Transport Presse

sommaire

PAGE 1 : Editorial — PAGE 2 : Informations des groupes de la F.A. — PAGE 3 : Alain Souche : itinéraire d'un insoumis — PAGE 4 : La S.G.I.E. en grève, Grève au « Monde », Attaques sur le statut d'aide-préparateur, En Bref — PAGE 5 : Prisons : les révoltes du printemps 1985, Jean Favard « porteur de valises » de Badinter — PAGE 6 : Non au syndicalisme de services, Droit du licenciement ou fait du prince ? — PAGE 7 : La Coordination de soutien aux réfractaires, Procès de réfractaires, Note de lecture — PAGE 8 : L'Intervention française au Tchad, L'I.N.L.A. purge son organisation — PAGE 9 : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Irlande — PAGE 10 : Johann Most — PAGE 11 : Programmes de Radio-Libertaire, Nouvelle grille de R.-L., Festival national du court-métrage à Clermont-Ferrand — PAGE 12 : Social : bilan d'une législature socialiste.

éditions

AFFICHE

Le groupe de Brest vient d'éditer une affiche anti-électorale, 1 F l'unité pour toute commande supérieure à 50 exemplaires.



• BROCHURE

Le groupe Florès-Magon (Paris 12^e) vient d'éditer une plaquette intitulée « Sur l'université », en vente au prix de 7 F à la librairie du Monde libertaire.

• BADGE

La liaison de Bourgoin vient d'éditer un badge « Vive l'anarchie. Mieux que ça ! » (dessin de Reiser), disponible au prix de 6 F à la librairie du Monde libertaire.

Vous pouvez aussi le commander à « Contre-Courants », La Ladière, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu. On y trouve également des briquets noirs « A (cerclé) contre vents et marées » (15 F).

• AUTOCOLLANTS

Le groupe de Paris 15^e a édité deux autocollants sur le thème de l'abstention révolutionnaire aux élections, ils sont disponibles à la librairie du Monde libertaire : 0,50 F l'unité, 10 F les 50 exemplaires.

• AMIENS

Après quelque temps de sommeil, le groupe anarchiste d'Amiens reprend ses activités militantes. Il a maintenant un nouveau journal « Bitume ». Le n°1 est en vente à la librairie du Monde libertaire ou par correspondance : G.A.A., B.P. 7, 80330 Longueau. L'abonnement est de 40 F pour six numéros. Soutenez-nous, abonnez-vous ! Vous pouvez contacter les militants du G.A.A. sur le marché le samedi matin de 10 h à 12 h.

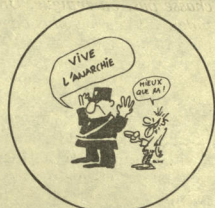
• BADGE

Le groupe Florès-Magon (Paris XII^e) vient d'éditer un badge : « Espagne 36, Durruti », disponible pour le prix de 6 F à la librairie du Monde libertaire.

• BROCHURE

La commission propagande des relations intérieures vient d'éditer une brochure de propagande abstentionniste à l'occasion des élections du 16 mars.

Prix : 15 F. Pour toute commande : librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.



Vous pouvez aussi le commander à « Contre-Courants », La Ladière, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu. On y trouve également des briquets noirs « A (cerclé) contre vents et marées » (15 F).

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
 Rédaction-Administration
 145, rue Amelot 75011 Paris, tél. 805.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	95 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	180 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	335 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
 à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

A partir du n° (inclus) Pays

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien

Chèque postal Chèque bancaire Mandat-lettre Règlement

la jointure au bulletin

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste

VOTER, C'EST ABDIQUER

**ABSTENTION
 RÉVOLUTIONNAIRE
 ANARCHISTE**

Thierry ROYEL - Maurice ABELLA
 Roland BODRUEY - Stéphane BASSON
 Jean-Marc RANNOU - Georges MANTOUILLON

Édité par la Commission - Propagande - des Relations Intérieures
 du Monde libertaire

Alain Souche

Le parcours d'un insoumis

J' n'ai jamais fait ce que l'on appelle encore les « 3 jours ». Ayant refusé de m'y rendre, je fus déclaré insoumis en 1976.

A l'époque je décidai de changer d'air et de m'en aller courir par le vaste monde. Je quittai la grisaille lyonnaise et partis un peu moins loin que le vaste monde, aux Pays-Bas — terre de transit ou de séjour pour les réfractaires français, située en outre à une portée d'escopette de notre pays.

Je pus y trouver un travail assez rapidement, ce qui me permit au bout de quelques mois d'obtenir un permis de séjour de cinq ans (ressortissants de la C.E.E.). Je ne vais pas raconter par le menu — décidément, je resterai toujours français — les différentes péripéties de mon séjour, simplement dire que sa plus grande partie se déroula à Amsterdam, la capitale.

Là, je découvris, ô stupeur, que dans ce pays sans relief, se promenaient à visage découvert et agissaient des antimilitaristes et libertaires. Certains, des ringards ? dans ce pays où le service civil avait été instauré dès 1923, où 95% de ceux qui demandaient le statut l'obtenaient — à tout moment —, où les soldats avaient des droits et des syndicats, pouvaient porter les cheveux longs et n'avaient plus à saluer le drapeau... s'obstinaient donc à lutter contre l'Etat et l'armée, « le dernier rempart de cette société libérale ». Eh oui, comme en France, ces incorrigibles ne se contentaient pas d'aménagements, de réformes, mais s'attaquaient à l'institution elle-même.

« Ici la tolérance a force de loi, on ne chasse pas, on endigue. Une vieille habitude dans ce pays plus bas que la mer. » (Le Monde, 7 septembre 1977). Il semble, en tout cas, que les coups de boutoir des antimilitaristes, regroupés autour du mouvement Onkruid (jeu de mots avec *onkruid* : mauvaise herbe et *on-kruit* littéralement « pas de poudre à canon ») aient, sinon fissuré les digues, du moins fait tomber les masques de la tolérance, puisque Van Agt, alors Premier ministre chrétien-démocrate déclarait dans une réunion électorale : « Aucun Etat qui se respecte ne peut admettre que l'on refuse d'aller au service, parce que ces quelques-uns trouvent que la société néerlandaise ne vaut pas la peine d'être défendue. Ces gens-là doivent émigrer et être privés des avantages que cette société leur offre ».

Cette déclaration visait certainement les insoumis totaux, comme Ger Pouw, condamné lourdement en 1975 à 19 mois ferme, et tous ceux qui s'agitaient autour d'Onkruid, futurs insoumis et objecteurs insoumis.

L'antimilitarisme aux Pays-Bas

Onkruid est apparu en 1974, en tant que « groupe de travail » de Vereniging Dienstweigeraars (V.D., fédération d'objecteurs) ; groupe de travail remuait à l'intérieur et bientôt à côté de V.D. considérée comme réformatrice et s'occupant surtout d'aménagements du service dit « de remplacement » (19 mois au lieu de 14 pour le service armé).

Le groupe fonctionne au début comme groupe de soutien aux insoumis : occupations des bureaux du service national, spectaculaires « prises de paroles » du haut de clochers de diverses églises des Pays-Bas, soutien actif lors des procès, au « T.P.F.A. » de Arnhem (un seul tribunal pour tout le pays) des dizaines d'insoumis totaux ayant suivi G. Pouw dans son refus du militarisme.

Il faut dire qu'aux Pays-Bas existe aussi une tradition antimilitariste forte, eh oui !, messieurs les Français, ne nous gargarisons pas à longueur de temps de la longue histoire du mouvement français ;

sachons aussi regarder ailleurs. C'est ainsi qu'en 1904 avait été fondée l'Internationale antimilitariste (ou I.A.M.W.) autour de Domela Nieuwenhuis et les insoumis, après la boucherie de la Première Guerre mondiale seront largement aidés par divers fonds et comité de soutien. Autour des années 20, grâce au développement de l'anarchisme pacifiste, de nombreux réfractaires refuseront le service et des grèves de solidarité (avec des insoumis) seront menées par des centaines de travailleurs (affaire Groenendaal).

Bien vite, Onkruid, branche néerlandaise de l'Insoumission collective internationale (I.C.I.) se rendit compte qu'il ne saurait rester groupe de soutien aux seuls insoumis. Toute une réflexion se déve-

l'entre eux étaient arrêtés immédiatement à la frontière franco-belge et incarcérés.

Je ne parlerai pas des activités du groupe libertaire d'Amsterdam auxquelles j'ai participé (infos, groupes de squatters luttant contre la spéculation immobilière et se heurtant inévitablement à l'Etat et à l'armée participant elle-même au nettoyage des squats d'importance, etc.).

La tenaille militaire

Je suis rentré « définitivement » en France en 1982. Ayant bénéficié de l'amnistie présidentielle de 1981, j'ai reçu un avis de régularisation de ma situation militaire avant fin février 1982, avis qui m'a été transmis en... mars par le Consu-



lat français. De nouveau rappelé en 1982, puisque l'amnistie ne faisait qu'effacer peines et poursuites antérieures je restais « astreint aux obligations du service national ».

Déclaré insoumis en août 1982, je fus arrêté en juin 1985, lors d'un contrôle d'identité près de Rouen (je me rendais alors à un stage de formation) et transféré au poste de gendarmerie le plus proche. De là, après transmission du mandat d'arrêt du 1^{er} avril 1985, délivré par le juge d'instruction Hamy de Lyon, on m'amena devant le substitut du procureur de Rouen, qui me fit incarcérer à la bien nommée « Bonne Nouvelle » le jeudi avant le transfert à Lyon le lundi matin.

Je fus présenté au juge, en présence de mon avocat M^e Myriam Picot. Il décida de ne pas m'incarcérer et de me « remettre » aux autorités militaires. Direction : caserne Sergent-Blaudan, où l'on me mit aux arrêts de rigueur, sans me présenter l'uniforme. J'eus droit à la visite courtoise de capitaines qui m'avertirent qu'ils allaient me faire passer le surlendemain, en procédure accélérée spécial réfractaire,

devant la commission de réforme si accord de ma part. Ils me laissèrent sous-entendre que ça devait bien se passer. Fort du soutien de nombreux copains/copines français et néerlandais (coups de téléphone, envois de lettres et de journaux), je m'y rendis en fait le lendemain et fus réformé en cinq minutes par un psychiatre (appelé) : « réformé définitif P.4 ». Le tout confirmé aussi rapidement par les médecins-chefs des armées.

Visiblement, il y eut certains tiraillements entre les responsables militaires. Le chef d'escadron — plus haut dignitaire présent —, avec qui j'eus le privilège d'avoir plusieurs entretiens, et un invité de marque en la personne probablement d'un responsable de l'ex-Sécurité militaire voulaient, il me semble, me retenir le plus longtemps possible. J'en eus la confirmation, après la réforme, au retour à la caserne où il donna des instructions en ce sens. Dernier « baroud d'honneur » ? Ses injonctions ne semblaient pas comprises par les autres responsables. Finalement, ces derniers, après un ultime coup de téléphone au juge, eurent gain de cause et je fus relâché le soir même. On me fit cependant revenir le lendemain pour régler les détails administratifs et l'armée me paya le billet de retour à Paris, assorti de la dénomination de « ex-insoumis de retour dans ses foyers » !

L'instruction judiciaire, elle, suivit son cours jusqu'au renvoi devant le Tribunal correctionnel de Lyon, 8^e chambre, 2^e section, le 28 février à 14 h. A la même session sera jugé Gilles Recochet (2), insoumis depuis 1979, lui aussi amnistié en 1981, détenu depuis décembre au fort de Montluc, bien connu des lecteurs du Monde libertaire...

De nombreux contacts ont été pris avec les copains néerlandais (info diffusée, pétitions, etc.), des groupes libertaires et de la fraction anarcho-syndicaliste de l'O.V.B. (syndicat très présent dans les luttes sur les chantiers navals de Rotterdam, par exemple). Si aucun d'entre eux ne pouvait se déplacer comme témoin, à ce moment-là j'assumerai seul ma défense, assisté de Myriam Picot, loin du procès-spectacle. J'estime, en effet, qu'au moins un des témoins devrait être néerlandais pour exprimer la partie de « mon insoumission » vécue hors de France et de mon combat pour une société de type libertaire.

Le soutien, par des coups de téléphone, est aussi important (tél. du T.G.I. de Lyon : 16.78.37.89.34). Procès : le 28 février 1986, T.G.I. de Lyon, 8^e chambre, 2^e section, à 14 h.

ALAIN SOUCHE

(1) Opération 20 : une vingtaine d'objecteurs démarrèrent ce mouvement contre l'arbitraire de la Commission juridictionnelle qui acceptait ou refusait l'octroi du statut en réponse à des demandes pourtant toutes rédigées en termes identiques.

(2) Gilles a été réformé récemment, mais reste toujours incarcéré à la prison de Montluc.



en bref... en bref...

• Le Centre de propagande et de culture libertaire nous informe qu'il organise au mois de mars une rencontre avec Claude Guillon (co-auteur de « Suicide, mode d'emploi »).
Pour de plus amples renseignements écrire à : C.P.C.L., 56, rue Poullain-Duparc, B.P. 2571, 35036 Rennes cedex.

• La Libre Pensée organise un débat sur l'instruction civique à l'école le 28 février, à 20 h 30, à l'Espace Marcel-Chauzy, Hôtel de ville de Bondy (Seine-Saint-Denis).
Joseph Berry, président national de la Libre Pensée, et Roger Labrusse introduiront le débat.

• Bruno Sanchez, insoumis total, vient d'être arrêté dans la Nièvre, puis transféré à Paris (casernes Duplex) le 19 février. Habitant à Bayonne, l'adresse de son comité de soutien est : « Emancipation », B.P. 181, 64105 Bayonne cedex.

• Le comité de soutien aux insoumis de Grenoble lance une campagne de soutien basée sur la transgression de l'article 128 du code de justice militaire (interdiction à quiconque d'héberger un insoumis ou un déserteur).
Pour tous renseignements : C.S.I., 2, rue Revière, 38100 Grenoble.

• « Emancipation » n°19 vient de sortir.
Au sommaire : le vote, l'antimilitarisme, luttes sociales, et des infos sur la région sud...
En vente à la librairie du Monde libertaire.

• « On a faim ! » n°3 est sorti. Des articles sur le rock anar en Espagne, de la B.D., des interviews de Crass et de Béruriers noirs, etc.
« On a faim ! », 9, impasse des Pommiers, 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray.

• « Anarfac » n°6 est en vente. Au sommaire : tiers monde, Japon et le monde de l'enseignement, l'épopée de Florès Magon en B.D., etc.
La C.L.E.-A. a sorti une affiche : 5 F l'unité et 1 F pour plus de 10 ex.

• Un comité de lutte antimilitariste est en création sur Nîmes et sa région.
Pour tous contacts : A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes.

• Eric Hébert, membre du groupe de la F.A. et de l'U.P.F. de Rouen, est insoumis total depuis le 5 février 1986 (cf M.L. n°605).
Il risque de passer en procès prochainement. Vous pouvez demander des pétitions et adresser des messages de soutien à l'adresse suivante : Comité de soutien à Eric Hébert, U.P.F., B.P. 58, 76160 Darnetal.



Quatrième semaine de grève à la S.G.E.I.

DEPUIS le 27 janvier 1986, soit depuis plus de quatre semaines à l'heure où ces lignes paraîtront, 180 employés de la Société de gérance des eaux et de l'immobilier (S.G.E.I.) sont en grève pour tenter de contrer un projet de restructuration et de décentralisation des activités de la région parisienne, imposé par la direction.

La S.G.E.I., dont le siège social est situé à Montreuil, emploie environ 600 salariés sur la région parisienne (y compris le personnel administratif) répartis actuellement en agences de 25 à 30 personnes et chargés des interventions de dépannages (plomberie, robinetterie, etc.) demandées

par les sociétés de gérance immobilières.

Les causes du conflit

Il s'agit d'un plan de décentralisation imposé par la direction depuis le début de l'année et qui consiste à éclater les agences actuelles en unités de 10 à 15 personnes. Les conséquences sont évidentes en ce qui concerne la garantie de l'emploi, la déqualification du travail et sur le plan syndical (les dispositions légales en matière de délégués du personnel prévoient deux titulaires et deux suppléants pour un effectif allant de 26 à 50 salariés... un titulaire et un sup-

pléant pour un effectif de 11 à 25 salariés).

A ce sujet, il est important de signaler que la direction de la S.G.E.I. n'en est pas à une magouille près pour museler toute tentative de syndicalisme un peu trop combatif, puisqu'elle n'a pas hésité à imposer aux dernières élections de comité d'entreprise une seule et unique liste au niveau national (Paris et province), les élus de province n'étant pas rémunérés lors des déplacements pour siéger aux plénières du comité d'entreprise qui se déroulent au siège social.

Ajoutons à cela que cette même direction a œuvré pour inciter à la création d'une section C.F.D.T. dans l'entreprise, devenue majoritaire et qui lui est bien entendu toute acquise.

La section C.G.T., quant à elle, est bien décidée à mener la lutte jusqu'au bout pour obtenir l'ouverture de réelles négociations visant à l'abandon du projet de décentralisation (1), la garantie du main-

tien des salaires et de la qualification du travail, la nomination d'un médiateur pour régler le conflit. Cette lutte se heurte aux diverses tentatives d'intimidation de la direction : recours à des nervis pour chasser les grévistes ; assignation devant le Tribunal de grande instance de Bobigny ; lettres recommandées individuelles de menaces à tous les grévistes ; huisserie à demeure depuis le début du conflit...

Liliane

(« Chronique syndicale »)

(1) Précisons à ce sujet qu'il ne s'agit pas, pour la section C.G.T. de la S.G.E.I., de mener une lutte contre un simple transfert géographique du personnel mais de contrer un projet dont les conséquences seront désastreuses quant à l'avenir et à l'emploi des salariés.

Soucieux de ne pas léser, du fait de leur conflit, les usagers (notamment compte tenu des conditions météorologiques actuelles où les problèmes de plomberie peuvent avoir un caractère primordial), les salariés en grève de la S.G.E.I. s'engagent à un service d'assistance technique auprès des usagers ayant besoin d'un conseil en matière de plomberie ou de robinetterie (tél. : 43.32.91.14).

Lutte pour la reconnaissance d'un statut

EN 1985 s'est déroulée la dernière session du brevet professionnel de préparateur sur le mode de l'ancien régime. Le ministère des Affaires sociales interrogé sur la situation future des C.A.P. n'ayant pu obtenir leur brevet d'aide-préparateur nous fait savoir : « (...) Il ne semble pas possible de leur accorder une équivalence portant à la fois sur le diplôme et l'exigence de l'activité professionnelle... ».

De son côté, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France « consciente », dit-elle, des problèmes qui déjà se posent aux pharmaciens ayant des salariés dans cette situation n'a pas trouvé souhaitable de consulter la commission consultative prévue à l'article L. 583 du code de la santé publique. Elle considère que l'échéance 1985 était connue et que les titulaires du C.A.P. ancien régime ont eu à son avis le temps de se présenter aux épreuves du brevet professionnel.

Pour les candidats malchanceux qui, dans notre cas, ont échoué à ce brevet, même si nous sommes en possession du C.A.P. d'aide-préparateur, nous n'aurons plus au regard de la loi la qualification nécessaire pour délivrer les médicaments. Et comme le C.A.P. d'aide-préparateur en pharmacie ne figure pas sur la liste des diplômes donnant accès à la préparation du brevet professionnel (nouveau régime), nous nous retrouvons ainsi piégés par l'instauration de ce nouveau brevet.

On nous amadouera peut-être par ce pis-aller que constitue la préparation en un an du C.A.P. nouveau régime, puis de la mention complémentaire, et enfin par le brevet professionnel nouveau régime. Tout cela pour accomplir un travail que nous effectuons auparavant. De plus, il faut savoir que le coût de la formation sera dans ce cas à notre charge.

Mais ce qu'il faut également savoir c'est que l'instauration de ce nouveau brevet trouvera, comme c'est déjà le cas, son application pratique par le licenciement d'un personnel qui ne pourra plus délivrer les médicaments. Ainsi ce brevet professionnel de préparateur en pharmacie s'inscrit donc parmi les nouvelles mesures de sélection permettant de créer une catégorie de salariés corvéables à merci et éjectables à volonté.

Dans un premier temps, le Comité des aides-préparateurs en pharmacie du Lot-et-Garonne, opposé à cette nouvelle réglementation, vous invite à diffuser et faire connaître cette information le plus largement possible parmi le personnel de pharmacie et à informer et sensibiliser l'ensemble de la population par voie de presse... Enfin, vous pouvez nous écrire afin de nous faire part de vos suggestions (1) et qu'ensemble sur tout le territoire nous fassions savoir aux pouvoirs publics que nous nous opposons à cette nouvelle atteinte à nos droits. Et qu'enfin soit reconnu notre statut C.A.P. d'aide-préparateur en pharmacie.

Comité des aides-préparateurs en pharmacie du Lot-et-Garonne

GÉRONIMO

(1) C.E.L., B.P. 336, 47008 Agen cedex.



« Le Monde » bloqué...

MARDI 19 février une grève a eu lieu au journal *Le Monde*, entraînant la non-distribution du journal dans les kiosques ; seuls les abonnés recevant le quotidien du boulevard des Italiens. Les sections C.F.D.T. et C.G.T. des employés et cadres administratifs du journal avaient en effet déclenché une « grève d'avertissement » de 24 h pour « protester contre les con-

ditions de travail » et les relations avec le nouvel encadrement de la filiale *Le Monde-Publicité*, créée avec Régie Presse.

Il ne s'agit donc pas d'une grève des ouvriers du livre, pourtant si prompts à défendre l'outil de travail, mais de ceux qui contribuent à distribuer d'une façon ou d'une autre le produit fini : le journal *Le Monde*.

On peut être étonné d'une telle grève dans un journal qui pratique les journées « portes ouvertes », qui crée une société des lecteurs (12,28% de la S.A.R.L. *Le Monde*), qui fait participer largement ses rédacteurs aux décisions (Société des rédacteurs : 35,08% de la S.A.R.L. *Le Monde*). Mais le nouvel encadrement a été mis là pour que l'entreprise marche. Pour mener à bien cette mission, on s'attaque d'abord aux employés toujours un peu en froid avec les travailleurs du livre qui les soupçonnent des pires intentions. Mais l'avenir nous montrera que leur intérêt est commun s'ils veulent tous survivre face à la modernisation...

Libérez Badinter Favard prend la parole

JEAN FAVARD est le « Monsieur Prison » du bien-tôt défunt cabinet Badinter. Il est le porte-parole du ministre sur le problème pénitentiaire. En fait, il est plus souvent son porteur de valises. Dans le débat sur la prison, Badinter ne sera que très rarement monté lui-même « au front ». On ne s'étonnait pas des énormités que Favard pouvait écrire ici ou là. Il en donne un nouvel exemple dans un numéro du supplément du *Monde* (édition datée du 17 février), auquel il donnait une interview.

Lorsqu'on le questionne à propos de la naissance de l'Association syndicale des prisonniers de France (A.S.P.F.), voir à ce sujet les *Monde libertaire* n°572 et 573) et sur l'exercice du droit d'association en prison, Favard parle. Citons

quelques exemples : « Il s'agit d'une politique jusqu'au-boutiste », « (...) le syndicat peut tomber entre les mains du plus habile ou du plus fort ou de groupes qui n'ont d'autres mobiles que personnels ou politiques. », « (...) à ce rêve

anarcho-syndicaliste, je préfère la réforme. ».

Que M. Favard ne soit pas anarcho-syndicaliste et se compte parmi les réformistes à tout crin, on s'en doutait... mais qu'il qualifie de « rêve anarcho-syndicaliste » ce qui n'est que la revendication du respect d'une loi fondamentale de la République dépasse vraiment les limites habituelles de la bêtise des hommes de pouvoir !

Après lecture des propos de M. Favard, réduisant la loi de 1901 sur la liberté d'association à un vieux rêve anarcho-syndicaliste, il n'est pas étonnant que son application puisse le déranger et qu'il ne veuille pas l'appliquer ! M. Favard n'est pas le premier à la Chancellerie à assimiler la recherche des libertés à des menées anarchistes. Il faut donc supprimer

les libertés et mettre les anarchistes en cabane.

Pour ce qui est de ses craintes du « caïdat » dans les associations de prisonniers, Favard fait sans doute référence à lui-même. Il faut rappeler que c'est grâce au Syndicat de la magistrature qu'il est arrivé au pouvoir et que cela ne l'empêche pas de se moquer des positions de son syndicat favorable au droit d'association en prison (voir M.L. du 12 décembre 1985).

En conformité avec les décisions de son congrès, le Syndicat de la magistrature (auquel est affilié M. Favard) recevait ce lundi 17 février une délégation du bureau extérieur de l'A.S.P.F., conduite par J. Lesage de la Haye. Dès le début, l'A.S.P.F. a demandé aux mandataires du Syndicat de la magistrature s'ils approuvaient la

déclaration de Jean Favard parue dans le journal *le Monde*. Ce dernier peut se rassurer, il n'a pas été complètement lâché par ses petits camarades. La réponse donnée fut la suivante : « Favard, c'est Favard ; nous c'est nous ».

Les magistrats ne sont-ils pas de grands enfants ? Quoi qu'il en soit, le Syndicat de la magistrature n'approuve pas les dires de l'un de ses membres, mais il ne le dénonce pas non plus. La solidarité syndicale, c'est déjà compliqué, mais dans la magistrature... Il se pourrait que le bureau du S.M. propose au conseil syndical une audience au Garde des Sceaux. Mais, vu les lenteurs des appareils syndicaux et ministériels, cela ne pourra concerner que le successeur de Badinter, c'est-à-dire après le 5 mars !

JEAN LAPEYRIE



TAULES

Les révoltes du printemps 85

BADINTER nommé gardien de la constitution ! Mitterrand a, à sa manière, récompensé un fidèle serviteur (l'on n'ose dire valet). Le choix du chef de l'état de désigner le ministre de la justice à la présidence du conseil constitutionnel, mis à part le verrou qu'il installe par la même dans cette instance afin de prendre l'actuelle opposition politique au jeu du monopoly constitutionnel, est avant tout la consécration d'un travail. Travail d'une législature. Législature qui profite on ne peut plus largement à l'institution pénitentiaire. Voudrait-on résumer l'ampleur de cette tâche que l'on ne saurait mieux utiliser la touchante honnêteté de Badinter. On croirait presque de la connerie d'ailleurs quand il déclare : « le public commence à se rendre compte que ce qu'on lui a raconté sur la justice, du côté de la droite, est truffé de mensonges. Difficile de croire au laxisme de la justice quand les prisons regorgent et que les condamnations sont très sévères (...) ». Surpopulation dans les taules ; cet aspect des conditions de détention focalisa l'attention des médias et de l'opinion publique quand, un dimanche 5 mai 85, se déclencha la mutinerie des détenus du bloc D de Fleury-Mérogis. Et l'habileté à étouffer l'impact des manipulations de ce printemps 85 dans les prisons françaises consista probablement à circonscrire, réduire les revendications des taulards à cet aspect des choses. Nous y reviendrons. En effet, pourquoi attendre 3 mois pour hurler avec les chacals qui essaieront de récupérer, ce qui peut l'être des luttes de mai 85 ? Une brochure éditée il y a quelques semaines nous donne l'occasion de reparler des révoltes de mai (1). Comme l'indique la préface, une sensibilité de pensée et d'action s'est dégagée autour des problèmes de la prison et, regroupée autour de l'équipe de l'émission « parloir libre », elle a envisagé, dans un premier temps, de sacrifier à l'essentiel, à savoir informer. Et, par la diversité des témoignages, des analyses, cette brochure retrace parfaitement l'ensemble des luttes qui ont agité les prisons françaises.

L'appel de Fleury signé par 73 détenus (publié dans le M.L. n°573) peut, par l'étendue des problèmes qu'il soulève — conditions de détention, tabassages réguliers, mort de Bruno Sulack, sévérité des peines, quartier d'isolement... — refléter l'état d'esprit et les revendications qui sous tendent les révoltes.

Le lendemain de la mutinerie du 5 mai, à la suite de ses conséquences (22 blessés hospitalisés, parloirs libres supprimés), ce sont cette fois les détenus du D I qui refusent de remonter de promenade. Saccage de la taule... intervention de CRS et gardes mobiles... affrontements.

Le mouvement s'étend à Bois d'Arcy le 7 mai ou 15 jeunes montent sur les toits. Le 8, Loos les Lille suit l'agitation. C'est après Bastia et Grasse que, le 9

mai, 400 taulards grimpent sur les toits de la maison d'arrêt de Fresnes. La révolte se poursuivra jusqu'au 14 mai après avoir souflé sur Rouen, Amiens, Nice, Lyon, Coutances, Douai et pour finir Montpellier.

L'on ne saurait être plus scrupuleux sur la chronologie des événements. La place fait défaut. La brutalité de la répression s'est révélée tout d'abord au travers des interventions des flics. Déployés le 9 au matin, ils ne peuvent cependant empêcher les détenus de Fresnes, en promenade, de monter sur les toits. « (...) Un peu plus de 80 détenus sont sur les toits proprement dits, les autres (150) sont pour la plupart dans la travée et quelques uns assis sur les murs. Les CRS des étages tirent des lacrymos (...) Le directeur de la 3^e division essaie de "parlementer" : nous faire stopper et rentrer. C'est un refus. Une pluie de lacrymos s'abat, c'est à ce moment que Alain Pinol sera assassinée par un C.R.S. : une lacrymo en tir tendu à une vingtaine de mètres, en plein visage, il est KO ; c'est la chute. (...) Quatre CRS, accompagnés du directeur Klein, vinrent évacuer Alain une vingtaine de minutes après qu'il ait "glissé". Chacun des CRS s'emparèrent d'une cheville ou d'un poignet puis le traînèrent sans ménagement sur près de 15-20 mètres, laissant la tête d'Alain Pinol cahoter à terre (...) »



(...) Dès que nous fûmes entre les mains de la matonnerie et des CRS, ce fut un vrai carnage.

Des hommes redevenus des détenus furent jetés dans diverses cellules puis après avoir été gazés durent subir des séances de matraquage à coups de barre de fer, de tabouret, de coup de poing américain, etc, par des dizaines de matons cagoules (...).

Persuadée que l'application de réformes du système pénitentiaire ou de la justice apaiserait la situation, la gauche judiciaire modifia, de façon pressée certaines dispositions du code de procédure pénal — Renforcement des pouvoirs des JAP (Juges d'application des peines) — répondit à certaines revendications des détenus et s'engagea dans une réforme de l'instruction (3 magistrats instructeurs au lieu d'un pour les affaires importantes...).

Les « grâces » présidentielles ont également assorti ces réformes estivales, réformes humanistes qui, on connaît la musique, ne font que consolider le système pénitentiaire ; lui donnant une couleur « moderniste germanique ».

La brochure s'appuie dans la recherche de la vérité (l'autre, pas l'officielle) sur des témoignages judicieux. Ainsi, Knobelpiess, Charles Bauer sont-ils la manifestation, bien malgré eux, de cet acharnement judiciaire et carcéral dans sa volonté d'élimination.

Plus qu'une allusion, c'est une dénonciation du comportement de l'ASPF (Association syndicale des prisonniers de France) pendant les révoltes dont il est question dans cette brochure. On ne voudrait prendre parti par souci d'éviter toute récupération et/ou de tirer sur des ambulances. Toutefois, les briseurs de grève (telle est la façon dont est dénoncée l'ASPF.) ne pourraient se dégager d'une certaine responsabilité dans le désamorçage du mouvement. Le légalisme est pavé de bonnes intentions et le souci de ne pas voir déborder un mouvement hors de son terrain a amené l'A.S.P.F. à souscrire à une attitude particulièrement ambiguë. Cette brochure, au delà de la dénonciation de sabotage qu'elle porte à l'encontre de l'ASPF pose la question de la possibilité ou non, de l'efficacité ou non qu'aurait une lutte légaliste, et introduite dans les couloirs du ministère, pour organiser les taulards de l'intérieur. Abattre les murs des prisons peut-il être le but ultime d'une association qui utilise pour moyens d'action le droit bourgeois ? telles sont les problématiques induites par cette brochure. Quoi qu'il en reste, témoignage de premier ordre, elle possède le mérite de faire remonter à la surface des consciences la justesse des revendications exprimées violemment par les détenus en ce printemps 85.

HERVÉ
(Gr. Libertad)

(1) Venceremos : Prisons en lutte.

A PROPOS DES TRIBUNAUX DE PRUD'HOMMES

Palais de patrons

ETIENNE BLOCH, magistrat, a été l'invité de l'émission « Palais de Police » sur Radio-Libertaire vendredi dernier, 21 février, à 15 h 30. Deux sujets ont été abordés : le processus de la fabrication d'un coupable et le droit du travail-justice des patrons. Avant l'émission, E. Bloch a livré aux lecteurs du « Monde libertaire » quelques réflexions sur le deuxième sujet.

LE Syndicat de la magistrature, sous mon inspiration, a voté une motion en 1972 qui proclamait que le droit du travail est par essence le droit de l'inégalité. Je ne renie pas cette formule mais j'y ajouterai, particulièrement pour le licenciement, le droit de l'inefficacité.

Un fruit...
qui perd ses peaux

Le droit du licenciement est tributaire de la loi et du règlement des conseils de prud'hommes, des cours d'appel et de la cour de cassation. Plus son interprétation s'élève dans la hiérarchie, plus il se décompose avec une prime particulière pour certaines cours d'appel couronnées bien souvent par la chambre sociale de la cour de cassation qui, tout à son esprit civiliste et fidèle à une interprétation byzantine des textes, donne un coup de boutoir chaque fois qu'une interprétation favorable au salarié se manifeste.

Le fruit du droit du licenciement au terme de son escalade dans la hiérarchie des tribunaux a perdu ses différentes peaux et son noyau, et achève sa course réduit à sa plus simple expression. Le droit du licenciement, malgré sa complexité, malgré la procédure obligatoire qui l'entoure depuis 1973 et 1975 demeure fondamentalement le droit reconnu par les patrons de licencier qui ils veulent et quand ils veulent. Ce droit du patron se cache sous l'hypocrisie que le contrat de travail est un contrat libre où chaque partie possède le libre arbitre de s'engager et par conséquent de rompre cet engagement.

Le droit du licenciement crée une ligne de partage entre le salarié ordinaire et le salarié représentant du personnel. Ce dernier n'est pas entièrement protégé contre le licenciement, mais en semant le parcours du patron d'une série d'obstacles il rend plus difficile et périlleux le licenciement du représentant du personnel qui, à de rares occasions, et après plusieurs années, peut être réintégré dans l'entreprise. Quant au salarié ordinaire, la seule sanction qu'il peut faire appliquer au patron qui n'a pas respecté le droit est une sanction pécuniaire. Tout le droit du licenciement pour lui se résoud en la condamnation de son

patron à lui payer une somme d'argent plus ou moins importante ; mais cet argent, il pourra l'attendre longtemps !

Du temps et de l'argent !

Le temps et le savoir jouent un rôle déterminant dans le droit du licenciement. Le patron a tout son temps. Il est tout naturellement appelé à retarder indéfiniment le règlement des différentes indemnités qu'à la fin du compte il devra payer au salarié. Il utilise tous les recours ; le coût de la procédure bien souvent ne représentera que les intérêts des sommes dont il est débiteur. Le salarié, lui, a un besoin urgent et vital de son argent. S'il n'est pas épaulé par une organisation syndicale qui le prendra en charge car, pour elle, le point à juger soulevé par l'affaire lui paraît important, ou s'il n'est pas mû par une conscience assez naïve de son bon droit, le salarié aura souvent avantage à accepter un arrangement avec son patron ou à abandonner sa demande en cours de procédure.

A part quelques affaires civiles de constructions, de successions, etc., il n'y a pas d'exemple en droit français de procédure plus longue que celle du licenciement. Tous les tribunaux juges de licenciements à tous les niveaux sont engorgés, ce qui est la démonstration de l'inefficacité du droit du licenciement. Un droit qui donne lieu à un tel contentieux est un droit qui n'est pas respecté et où celui qui ne l'observe pas n'a pas intérêt à le respecter. Le pompon de la lenteur est détenu par la cour de cassation. La chambre sociale de cette cour juge bien souvent un arrêt quatre ans après sa décision. Si elle casse, un à deux ans s'écoulent avant que la nouvelle cour d'appel se soit à nouveau prononcée.

Le délai avant de parvenir à une décision définitive lorsque le patron a utilisé tous les recours possibles, et le cas est fréquent, atteint facilement huit ans et plus. Ces huit ans se décomposent comme suit : six mois à deux ans entre la demande et le jugement du conseil de prud'hommes, un an à deux ans avant l'arrêt de la cour d'appel, quatre ans pour l'arrêt de la cour de cassation.

Un exemple parmi d'autres : un conducteur de travaux est licencié le 27 septembre 1976 avec préavis expirant le 31 décembre 1978 ; le 21 mai 1981, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence statue sur la demande de prime de ce salarié s'élevant à 29 190,05 F et infirmant le jugement du conseil de prud'hommes accorde 780,59 F. La cour de cassation, le 1^{er} juillet 1985 casse l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix et renvoie devant la Cour d'appel de Nîmes. Si jamais la Cour d'appel de Nîmes rétablit le chiffre du conseil de prud'hommes et que le patron n'exerce

pas de nouveaux recours, ce salarié peut espérer recevoir en 1986 ou 1987 une prime afférente à l'année 1976.

La grande douleur
des conseils de prud'hommes

A la base, pris entre le marteau et l'enclume, il y a le conseil de prud'hommes, son caractère de juridiction paritaire le conduit à la conciliation et non au combat. Cela se traduit par la difficulté qu'il a d'admettre qu'un licenciement est abusif ou sans causes réelles et sérieuses et, en revanche, la facilité avec laquelle il accorde des indemnités de licenciement, de préavis, de congés payés. Et, dans des cas limites, des indemnités pour non-respect de la procédure de licenciement, ce qui constituera une bonne occasion plus tard pour la cour d'appel d'infliger sur ce point.

Le tragique aussi des conseils de prud'hommes, c'est qu'ils acquièrent très rapidement la mentalité des juges. Il s'agit essentiellement des conseillers salariés, ils se voient comme des juges et non plus comme des représentants des salariés. Ils se réfèrent à la jurisprudence de la cour de cassation et non plus à la situation concrète qu'ils doivent juger. Ils craignent de voir leur décision infirmée et s'alignent sur les décisions de leur cour d'appel. On leur a donné une arme qu'ils n'osent utiliser : le référé prud'homal.

Ils ont la possibilité d'accorder des provisions qui permettraient au salarié de toucher une partie de son dû très rapidement. Mais, devenu des juges, ils répugnent à se satisfaire de leur première impression et se réfugient derrière le concept de contestation sérieuse, c'est-à-dire des difficultés qui peuvent exister sur les droits des salariés et se déclarant incompetents, ils n'accordent rien.

Le droit du licenciement, déjà bien faible et souvent inefficace, perd tout son contenu avec des patrons tels que le P.-D.G. de Gibert-Jeune, ce patron « moderne » a trouvé l'argument massue pour licencier tout son personnel d'un seul revers de main : la force majeure. Le terrorisme profite à certains ! Que l'incendie ait détruit tout ou partie de l'entreprise peu importe, ce qui compte c'est la position juridique du patron. Par ce coup de maître, le patron échappe à tout contrôle. « Licenciement pour motif économique, lui oppose-t-on, donc nécessité de l'accord de l'inspecteur du travail ». « Point du tout, réplique-t-il, il s'agit de force majeure ». Dans la réalité, le fait du prince prend la place du droit du licenciement.

ETIENNE BLOCH

Les intertitres sont de la rédaction du « Monde libertaire ».

Non au syndicalisme de services

LE syndicalisme français est une sorte de vieillard malade et tout le monde se porte à son chevet tels les médecins dans une comédie de Molière. La dernière potion que tentent de nous faire adopter les médias consiste à remédier à la crise de la syndicalisation par l'abandon de ses principes de base qui, malgré tout, sont influencés (1) par la C.G.T. du début du siècle.

De défenseur des intérêts des travailleurs (pour, dans le meilleur des cas, aller plus loin), le syndicalisme deviendrait dans un état d'esprit moderniste un régulateur de tension sociale dans les entreprises. Ce rôle, dirons certains, est déjà rempli depuis longtemps dans les faits par de nombreux représentants des centrales réformistes, mais l'abandon sur le terrain a beaucoup fait pour la théorisation.

Les récents chiffres des journées de grèves de ces dernières années ont donné lieu à de savoureux commentaires : alors que F.O. et la C.G.T. regrettaient que la mobilisation des

travailleurs baisse, la C.F.D.T. se réjouissait que les tensions sociales se règlent de plus en plus sans avoir recours à la grève...

Un autre écueil se dresse aussi : le syndicalisme réduit à une prestation de services. J'adhère à la centrale X plutôt

qu'à la centrale Y car avec eux on peut avoir du bon bourgogne moins cher ! (2) On peut sérieusement se poser des questions sur les motivations de celui qui raisonne ainsi, mais on peut autant s'en poser sur les boutiques syndicales qui essayent de se vendre comme du détergent...

Du côté des directions syndicales, la chose est maintenant revendiquée, ainsi un responsable a dernièrement déclaré (3) : « Le syndicat rend toujours le service traditionnel, mais c'est dur. L'emploi c'est pas le pied. Côté salaires, c'est pas terrible. Alors le syndicat doit servir à autre chose. » A quoi ? Le flou artistique est là, les réponses claires, non.

Les finances vont mal, les adhérents boude ; alors pour relancer la machine, les directions syndicales réformistes n'ont trouvé que cela : se lancer dans le petit commerce et les offres de conseils juridiques pour les divorces !

On n'a plus les moyens de payer les permanents, alors au lieu de réduire les frais on se lance dans de la retape pour attirer des payeurs de cotisations. Qui adhèrent à la centrale X ou Y pour les services qu'elles offrent, mais sûrement pas pour lutter contre le patronat ou changer la société !

« Occupez-vous de la vie quotidienne des gens, de leurs petits

problèmes, mais n'entrez pas la bonne marche de nos profits ! », tel semble bien être le message du patronat reçu 5/5 par « nos » syndicalistes modernistes !

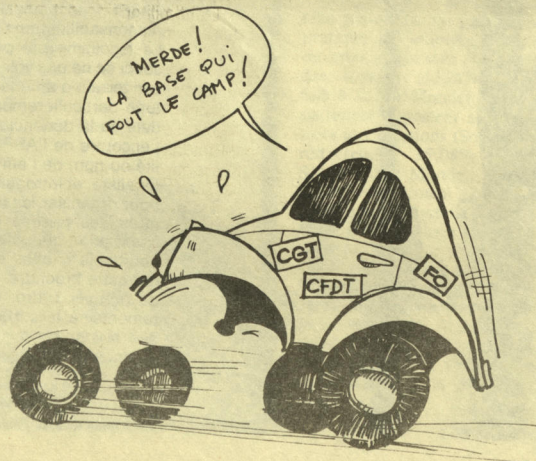
On espère que les militants syndicalistes (les anarcho-syndicalistes comme les autres) auront à cœur de combattre ces nouvelles déviations du mouvement ouvrier, en espérant que de la situation actuelle renaîtra un jour une organisation qui pourra dans les faits comme dans le verbe se réclamer de la C.G.T. de Pelloutier.

THIERRY
(Gr. Pierre-Besnard)

(1) Dans leurs statuts, la C.G.T. et F.O. en rejoignent l'esprit, tandis que la C.F.D.T. a dans les années 70, dans son discours, fait référence à l'anarcho-syndicalisme. C'est tout ce que nous voulons dire...

(2) Cf. la double page « Le syndicalisme français, tous services compris » in « Libération » du 17 février.

(3) Nous tirons le sigle, ça influencerait le lecteur et jeterait l'opprobre sur une seule confédération !



Coordination de soutien aux réfractaires

LES 1^{er} et 2 février s'est déroulée à Paris la première réunion de la Coordination nationale de soutien aux réfractaires à l'armée (voir M.L. n°600). Une douzaine de groupes étaient présents à cette réunion. Les buts de cette coordination sont de faire circuler l'information et d'organiser une riposte nationale face à la répression (voir ci-dessous la liste des condamnations).

Une plate-forme a été adoptée, elle a été conçue comme une base minimale et reflète surtout un état d'esprit. La spécificité de chaque groupe est respectée, sans pourtant nier son caractère antimilitariste. Une semaine d'action a été décidée au niveau national du 1^{er} au 8 mars. La revendication qui sera exprimée pendant cette semaine sera l'arrêt des poursuites envers tous les réfractaires.

La prochaine réunion de la coordination aura lieu les 26 et 27 avril à Lyon. Il sera intéressant d'analyser l'issue des procès de réfractaires à l'armée après les élections.

ÉRIC HÉBERT

Coordination de soutien aux réfractaires (C.S.R.), c/o C.L.O., B.P. 103, 75522 Paris cedex 11.

LA Coordination de soutien aux réfractaires (C.S.R.) n'est pas un mouvement politique. Elle est un regroupement d'individus et de mouvements, de tous horizons antimilitaristes, dont les démarches peuvent être différentes mais qui se retrouvent sur au moins un point : ces mouvements et individus considèrent qu'il n'est pas acceptable d'emprisonner une personne pour son refus de service (militaire ou civil), quelles que soient les raisons personnelles de ce refus.

La coordination exige donc la libération immédiate de tous les réfractaires emprisonnés et l'arrêt des poursuites engagées.

La coordination souhaite faire évoluer, au-delà des cas personnels résolus, la législation et les habitudes françaises sur ce point, par un travail juridique, une pression sur les autorités et une sensibilisation de l'opinion publique.

La coordination étend bien évidemment son soutien moral au-delà des frontières et souhaite pouvoir se coordonner avec d'autres groupes, voisins dans la démarche, à l'étranger.

Parce qu'elle ne veut pas surestimer ses possibilités et compte tenu des engagements personnels de chacun de ses membres, la C.S.R. donnera probablement priorité dans son travail à la sensibilisation autour de cas de réfractaires défendant des idées proches de celles des composantes de la C.S.R. :

- antimilitarisme, refus de la militarisation ;
- élargissement du droit à l'objection de conscience ;
- amélioration d'un service civil réellement tourné vers la paix ou refus de tout service obligatoire ;
- motivations pacifistes, libertaires, non violentes... etc.

En particulier, on ne peut reprocher à la C.S.R. de ne pas se mobiliser activement autour de cas d'insoumis religieux (témoins de Jéhovah) ou nationalistes non antimilitaristes — s'il advenait un jour que ceux-ci fassent appel à elle —, mais il est clair que ses positions de principe, réaffirmées à chaque

fin de tract, de pétition, d'affiche, de démarche publique, etc., n'écarteront jamais quelque catégorie de réfractaire que ce soit.

Dans le cadre de la solidarité nécessaire entre les sensibilités composant la mosaïque antimilitariste, la C.S.R. soutiendra dans les mêmes conditions les déserteurs, les objecteurs insoumis, les objecteurs déserteurs, au même titre que les insoumis totaux. L'élargissement de ce soutien étant symbolisé par le terme « réfractaire » qui ne correspond pas à une catégorie juridique limitée.

Les différences entre le soutien effectif et personnalisé d'un réfractaire à un autre tiendront de façon naturelle :

- à la manière dont il aura lui-même organisé son soutien ;
- à la gravité de sa situation ;
- au degré de motivation des individus et groupes composant la C.S.R., celui-ci étant lié aux deux éléments ci-dessus, à leur disponibilité, à leur communion d'idée avec le réfractaire concerné, et à une multitude de facteurs...

Par honnêteté, par réalisme, par respect des démarches de ses composantes, la C.S.R. revendique le droit à la subjectivité dès l'instant que celle-ci n'est pas mise en avant de son action.

Enfin, de même qu'elle n'appelle pas à effectuer un service civil, la C.S.R. ne considère pas conforme à sa vocation d'inciter qui que ce soit à s'insoumettre ou à subir la répression.

Coordination de soutien aux réfractaires

Procès de réfractaires à l'armée

Nom	Motif des poursuites	Date et lieu des procès	Verdict	Remarques
J.-P. Gauthier	I.T. (1)	le 21/8/85	1 an de prison ferme.	Jugé en saisine directe le lendemain de son arrestation : en prison à Yzeure.
Jean-Paul Sultot	O.I. (2)	le 2/12/85 à Nantes	6 mois avec sursis et retrait du statut.	Passé en appel à Rennes le 16/4/86.
Joël Pitois	O.I.	le 9/12/85 au Havre	Amende de 30 F par jour pendant un an.	
Bruno Bougoussa	I.T.	le 10/12/85 à Rennes (en appel)	1 an avec sursis et 10 ans de retrait des droits civiques.	Pourvoi en cassation.
Frank Degre	O.I.	le 11/12/85 à Nantes	6 mois de prison ferme.	Passé en appel à Rennes le 16/4/86.
Roland Long	O.I.	le 11/12/85 à Lons-le-Saunier	4 mois avec sursis.	Le procureur a refusé de voir l'aspect politique.
Patrick Laurens	O.D. (3)	le 13/12/85 à Cahors	100 F d'amende avec sursis.	
Philippe Voisine	O.D.	le 17/12/85 à Nantes	Mis en délibéré.	Accepte de faire son service civil.
Rémy Legendre	O.D.	le 18/12/85 au Mans	6 mois ferme.	A fait appel.
Philippe Guiho	O.I.	le 6/1/86 à Nantes	verdict ajourné jusqu'en octobre.	Accepte de faire son service civil.
Luc Bourse	O.I.	le 6/1/86 à Nantes	6 mois avec sursis et retrait du statut.	Jugé par défaut.
Carlos Fortunato	O.I.	le 14/1/86 à Puy-en-Velay	Délibéré jusqu'au 11 mars.	
Christian Plavens	O.D.	le 7/2/86 à Bordeaux		
Max Dondelot	O.I.	le 12/2/86 à Rouen	1 an de prison ferme.	Jugé par défaut.
Laurent Morel	O.I.	le 17/2/86 à Nantes		
Michel Barlet	O.D. 1 an (4)	le 18/2/86 à Puy-en-Velay		A effectué depuis le reste de son service civil.
Gilles Recochet	I.T.	le 28/2/86 à Lyon		En prison à Lyon depuis le 4/12/85.
Alain Souche	I.T.	le 28/2/86 à Lyon		Laisse en liberté.
Guy Forest	O.D.	le 4/3/86 à Grenoble		

(1) Insoumis au service militaire.

(2) Objecteur insoumis au service civil.

(3) Objecteur déserteur au service civil.

(4) Objecteur déserteur au bout d'un an.

« L'insoumission et l'objection de 1983 à 1985 »

C'EST le titre du supplément au journal *L'Union pacifiste* (1). Ce numéro spécial comprend les participations de Michel Auvray, de Denis Langlois, de Pierre Martial, de Cabu et de M^e Jean-Jacques de Félice. Pourquoi ce numéro ?

« Parce que deux ans et demi après son vote, il était important d'analyser la situation nouvelle créée par la loi de 1983 sur l'objection de conscience, parce que la lutte n'est efficace que si elle s'accompagne d'une bonne vue d'ensemble, parce que l'objection et l'insoumission demeurent plus que jamais porteurs d'espoir, de vie, et de paix (...) » (extrait de l'introduction).

L'antimilitarisme est pour certains d'entre nous un choix de lutte parmi d'autres comme le syndicalisme, l'écologie, etc. Notre lutte contre l'armée est néanmoins liée à notre projet de société libertaire. Notre analyse est globale, nous sommes pour la suppression des armées, mais nous pensons que cette suppression entraînera ou sera précédée de la destruction de l'Etat et de l'actuel système économique. Certains pacifistes estiment que l'Etat est « neutre » et qu'il peut très bien détruire les armées et les armements sans se remettre en cause (projet de loi sur le désarmement unilatéral).

Malgré cette analyse, la lecture de ce numéro est passionnante (et attrayante grâce à la maquette « new look »). Ce spécial est donc à lire pour mieux comprendre le pourquoi de la (re)naissance du mouvement antimilitariste en France depuis 1983. La plupart des comités de soutien aux insoumis se sont élargis en comités de soutien de tous les réfractaires à l'armée au début de cette année ; ce n'est pas le fruit du hasard ! Alors, bonne lecture !

ÉRIC HÉBERT
(Gr. de Rouen)

(1) En vente à la librairie du Monde libertaire au prix de 15 F, 20 p. Disponible également à l'Union pacifiste, 4, rue Lazare-Hoche, 92100 Boulogne.

IRLANDE DU NORD

I.R.S.P./I.N.L.A. : la dérive terroriste

LE mouvement républicain irlandais, il est bon de le rappeler, est divisé en ce qui concerne les organisations pratiquant la lutte armée. D'un côté l'I.R.A.-provisoire, avec sa branche politique, le Sinn Féin (« Nous seuls »), issue des combats pour l'indépendance de 1916.

De l'autre, l'I.N.L.A. (Irish National Liberation Army) et sa branche légale l'I.R.S.P. (Irish Republican Socialist Party). Beaucoup moins importante que son aînée, celle-ci connut un certain développement de 1979 à 1981 qui culmina avec les grèves de la faim de 1981 (quatre grévistes sur dix étaient membres de l'I.N.L.A.). Sa spécificité idéologique par rapport à l'I.R.A. est de lier la lutte pour l'indépendance à celle de l'instauration d'un socialisme plus « radical », c'est-à-dire plus dogmatiquement marxiste-léniniste.

Dès 1982 l'I.R.S.P. connut des conflits internes qui prirent vite l'aspect de règlements de compte armés, héritiers des

méthodes stalinienne qu'engendre cette idéologie et connus sous le nom de purges.

L'épuration

Octobre 1984. Deux membres de l'I.R.S.P., Jimmy Mac Crystol et John Boyd, sont blessés par balle à Belfast. Des lettres de menaces de mort arrivent chez deux autres militants, Joe Heaney et Tomy Raisy. L'I.R.S.P. fit porter le chapeau aux forces para-militaires loyalistes, ce qui ne persuada personne à Belfast.

Mars 1985. Harry Flynn, ex-membre du comité central, subit une deuxième tentative d'assassinat. Même chose pour Gerry Roche, à sa sortie de prison. Les journaux s'emparent de l'affaire lors de la condamnation publique à mort de Brigid Makavski, ex-membre du comité central et élue municipale de Shannon (en République). Après plusieurs déclarations d'opposants au journal *Irish News*, John Boyd est de

nouveau victime d'un attentat et l'I.N.L.A. publie un communiqué menaçant de représailles toute personne portant atteinte à la direction de l'I.N.L.A.

Enfin, le 9 mai 1985, un ancien dirigeant de l'I.R.S.P., Seamus Ruddy, en France depuis deux ans et ayant cessé toute activité politique, militant du syndicat C.G.T. des enseignants de langues étrangères de l'enseignement privé, disparaît. Selon l'I.N.L.A. il s'agit d'un rapatriement en Irlande pour les besoins d'une enquête interne. Sa famille n'a plus de nouvelles.

Vers le terrorisme aveugle

Quant à ses activités publiques, au rythme ralenti tant sa direction s'épuise à purger l'organisation, l'I.N.L.A. s'oriente vers le terrorisme le plus aveugle : attentats contre des « pubs », des trains fréquentés par des civils, attentat contre un

match Irlande-du-Nord/Angleterre il y a un an. L'I.N.L.A. a également tenté de séduire les populations catholiques en luttant contre les hooligans à la manière des pires polices : elle a revendiqué de nombreux passages à tabac. L'I.R.A. quant à elle profite de ces crimes pour dénoncer sa rivale publiquement.

Ces faits tragiques confirment les dangers que présente la délégation de pouvoir à des spécialistes, dangers d'autant plus évidents lorsqu'il s'agit de lutte armée. Lorsque ces profession-

nels des armes se réclament de plus d'une idéologie totalitaire comme le marxisme-léninisme, qui justifie cette violence, on atteint les sommets de l'horreur. Ce dernier point, les Irlandais semblent l'avoir compris puisque lors de la commémoration du IV^e anniversaire de la mort d'un des trois grévistes de la faim cinquante personnes, y compris les familles, étaient présentes dans le bastion républicain qu'est Derry.

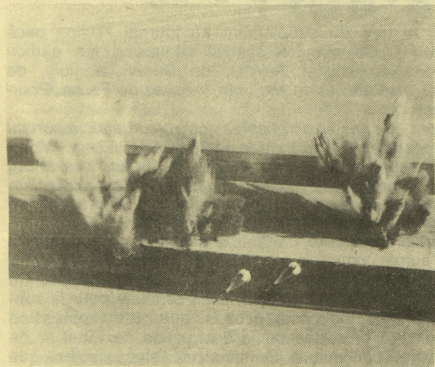
DENIS
(Gr. de Conflans)



Tchad : quand c'est fini... Ça recommence !

VOILÀ, c'est reparti. Les Transall français acheminent vers le Tchad le matériel nécessaire pour faire front aux affreux envahisseurs du Nord. Quand on parle de matériel, il faut bien sûr entendre outre les véhicules blindés et autres gadgets dernier cri une cargaison de paras, les crânes aussi rasés que bourrés des sornettes de l'état-major, prêts peut-être à mourir pour la patrie...

La France est partout présente, ou presque, en Afrique, économiquement et militairement. Le cas du Tchad a ses particularités mais n'est pas fondamentalement différent de celui des autres anciennes colonies françaises. Le *Monde libertaire* n°497 du 22 septembre 1983 et les numéros 542 et 543 d'octobre 1984 ont parfaitement fait la description de ces situations d'Etats factices, et plus spécialement du Tchad, au moment où,



dans le cadre de l'opération Manta, les bidasses français se frottaient déjà aux Libyens pour la plus grande gloire de leurs nations respectives.

Officiellement donc, la présence française sur le front tchadien fait réponse à une demande du gouvernement de Hissène Habré, président de paille parachuté par la France au pouvoir d'un Etat qui n'en est pas un. Depuis le début, ce pouvoir (qui comme tel se veut sans partage, c'est une tautologie) exercé au Sud, à N'Djamena, par un homme du Sud et de la France, est contesté par le Nord qui, en Goukouni Oueddéï a choisi son chef de paille, soutenu par le Libyen écervelé Kadhafi.

Eh bien, encore une fois, on nous ment. Les réelles motivations françaises sont bien plus importantes que

le soutien à Hissène Habré, qu'on lâcherait au besoin à la première occasion si, comme on le dit souvent dans les bureaux gouvernementaux, l'intérêt suprême de la nation (la nôtre) l'exigeait. Pensez donc ! Tout ce qu'on demande à ces pouvoirs africains, c'est de nous foutre une paix royale chez eux pour que nous y fassions ce que nous voulons. Et d'ailleurs, nous ne nous en privons pas.

La vérité, c'est que la Tchad est un pont jeté sur la route de l'uranium, que l'uranium c'est l'avenir de la France, et que l'avenir de la France c'est justement le nucléaire. La vérité, c'est aussi qu'il s'agit une fois de plus du prestige de la France. La vérité c'est encore que ce conflit va nous permettre de tester, au réel, les nouveautés de notre équipement militaire et la capacité de nos forces d'intervention conventionnelles.

Il est frappant à cet égard de voir avec quel machiavélisme la télévision a pu rendre compte des premières heures d'hostilités. Après de très brefs commentaires sur les mouvements de troupes du G.U.N.T. de Goukouni Oueddéï et de Kadhafi, et sur les premiers affrontements qui les ont opposés à l'armée « régulière » tchadienne, deux images se sont succédées. La première était celle de prisonniers que l'on promenait devant les photographes et que l'on présentait comme étant des Libyens. Cela pour la justification. La deuxième image était le ravitaillement en vol des Jaguars français, les vedettes de l'occasion, démonstration de notre haut degré de technologie et de notre puissance.

Ainsi, la France a bombardé l'aéroport de Ouadi-Doum que Kadhafi avait installé dès les précédents accords de cessation des hostilités signés. Ce bombardement avait pour but d'empêcher le ravitaillement des troupes rebelles par la Libye. On peut noter au passage que le réveil de nos stratèges peut sembler tardif. Notre seule réaction à la violation des accords passés, avec celui qu'on fustigeait du qualificatif de terroriste, consiste à attendre que le sang ait de nouveau coulé pour entrer dans une nouvelle guerre. Allez après ça nous parler de la justification préventive de nos armées ! C'est tout l'esprit belliste de l'Etat français qui apparaît au grand jour à cette occasion.

En attendant, cette démonstration de force a fait bomber le torse à toute la clique politicienne de ce pays, à commencer par Bigeard qui déclarait dès le lendemain « qu'il fallait donner une leçon à ce garçon... ». Notez le ton paternaliste dont la canaille n'a pu se défaire depuis qu'il est devenu trop vieux pour jouer lui-même à la guéguerre. Ridicule, et en cela constant, le vieux général ! D'autant plus qu'il ne semble pas comprendre

que le « garçon » Kadhafi en question est capricieux et dangereux. Mais les têtes brûlées n'ont jamais réussi à comprendre qu'un enfant capricieux était difficile à prendre. Des gens comme Bigeard ne connaissent que le langage de la gifle et, de droite à gauche, ils viennent tous de nous dévoiler quel incroyable degré de connerie ils ont pu accumuler.

Armés par nous-mêmes et par l'U.R.S.S., les Libyens sont dotés, tout le monde le sait depuis déjà bien longtemps, d'une force de frappe qui à toutes les raisons de faire trembler l'Afrique et qui devrait nous inciter à la modération.

D'ailleurs, après avoir appelé à l'arrêt des combats, Kadhafi a répliqué en bombardant l'aéroport de N'Djamena. Tiens donc ! Il peut se permettre cela ? Et personne n'a pu l'arrêter ? Peut-être même n'a-t-on pas été capables de détecter l'arrivée de son Tupolev-22 sur la capitale tchadienne ?

Bigeard et tous ces cons du gouvernement et de la politique peuvent maintenant se vider le poitrail de leur superbe comme une baudruche se dégonfle lamentablement. Tout est à revoir, messieurs. Et depuis, les renforts de Kadhafi continuent de s'accumuler au nord du Tchad. Vous pouvez transformer le Tchad en une nouvelle caserne française ou en poudrière, quoi que coûte en vies humaines (françaises, tchadiennes et libyennes) votre cynisme, le champ d'expérimentation du Tchad vous semble être une aubaine économique. Soyez tranquilles, c'est exactement la même chose pour Kadhafi. Vous allez donc pouvoir vous en donner à cœur joie.

La voie du consensus et de la cohabitation est toute trouvée. Nous l'avions déjà signalé dans ces colonnes à propos de l'affaire Greenpeace : tous unis pour défendre la patrie. Travail, Famille, Patrie (n'est-ce pas M. Barre ?) et *Marseillaise* en tête...

Au fait, ceux d'entre nous dans ce pays qui sommes des enfants de l'après-guerre 39-45 et qui entendons trop souvent dire que nous déconnons parce que justement nous n'avons pas connu la guerre, permettez-nous de vous rappeler l'Algérie, le Liban, Kolwezi, le Tchad, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, encore le Tchad et toujours le Liban... arrêtez moi (en douceur, S.V.P.) si j'en oublie.

Depuis que la vôtre est terminée, la nôtre a commencé, et ne s'est jamais interrompue. Pour que cela cesse, pour nous et puis aussi pour les Tchadiens et les autres avec qui nous formons la cohorte moderne de vos cobayes, il faudra bien que nous et eux nous renvoyions à vos chères études, et que nous prenions nos affaires en main.

PHILIPPE
(Gr. de Coulommiers)

ÉTATS-UNIS

Le cas Leonard Peltier

LES actions illégales du Federal Bureau of Investigations (F.B.I.) ne se comptent plus. Se comportant comme une véritable police politique, ce service s'est attaché à contrôler, réprimer et manipuler les luttes de l'American Indian Movement (A.I.M.) et plus généralement celles porteuses des revendications légitimes et spécifiques de la nation indienne. C'est notamment à partir de 1973, date de l'occupation du site de Wounded Knee par le peuple Lakota et l'A.I.M., que le F.B.I. a renforcé son « ciblage » à l'égard des activités de la cause indigéniste nord-américaine.

La réserve de Pine Ridge a un taux de chômage de plus de 85% et il y avait eu plus de 200 meurtres avant que l'A.I.M. y soit invitée par les anciens de la nation Lakota. Pendant l'été 1975, Leonard et d'autres membres Lakota de l'A.I.M. montèrent une tente à proximité de celles des plus vieux, en vue de la préparation de la danse du soleil.

Le 26 juin, le F.B.I. envahit la terre Lakota à Pine Ridge sous le prétexte de signifier à un adolescent, Jimmy Eagle, un mandat d'arrêt pour vol d'une paire de bottes. Les agents du F.B.I. ouvrirent le feu sur une maison auprès de laquelle la tente était installée. Les Lakota répliquèrent et deux fils du F.B.I. furent tués (dans l'autre camp, on compta une victime : Joseph Stunz).

Le lendemain, 175 agents du F.B.I. débarquèrent, accompagnés des forces de l'ordre et de commissaires du Bureau des affaires indiennes. Ils envahirent les réserves de Pine Ridge et de Rosebud, détruisant les maisons et interpellèrent 364 personnes. La danse du soleil fut déplacée vers le camp de Rosebud et, le matin du 5 septembre, 100 flics du F.B.I. attaquèrent le nouveau camp.

Parmi ceux qui furent arrêtés, Anna Mac Aquash, une femme Mic Mac de 27 ans, originaire de la Novia Scotia (Canada), qui avait également

participé à l'occupation de Wounded Knee. Aquash témoigna plus tard : « Je vis des flics tenant des M-16 et des armes de poing se diriger vers moi, saccageant tout sur leur passage ». Ils lui dirent qu'elle pourrait s'en tirer si elle fournissait quelques noms. A cela, elle répondit : « Vous pouvez me tuer ou m'emprisonner, j'ai fait mon choix ! ». Alors, David Price rétorqua à Aquash qu'il la voyait morte dans l'année. Le 24 février 1976, un fermier trouva le corps décomposé de Anna Mac Aquash, une balle dans la nuque.

Depuis lors, douze camarades de Leonard Peltier furent assassinés. Cinq mois après la mort des deux agents du F.B.I., Bob Robideau, Dino Butler, Jimmy Eagle et Leonard Peltier furent incarcérés pour complicité et participation aux « meurtres ».

Robideau et Butler plaident l'autodéfense et furent acquittés. Les accusations à l'encontre de Jimmy Eagle furent rejetées. Quant à Leonard, il fut extradé vers le Canada et détenu dans des conditions d'isolement à la prison d'Oakalla. Il fut jugé et déclaré coupable aux moyens de pièces à conviction fabriquées et grâce (si l'on peut dire) à des jurés et à une cour racistes.

L'extradition à destination du Canada a été rendue possible grâce au témoignage de

Myrtle Poor Bear, extorqué par le F.B.I., impliquant Leonard dans la mort des deux flics. Myrtle s'est vu dire que si elle ne signait pas les dépositions, elle finirait de la même façon que Anna Mac Aquash. A la suite du renvoi de la décision de justice en cour d'appel, Leonard (toujours détenu) milita avec Al Garza et Standig Deer pour de meilleures conditions de détention à la prison de Marion.

Se servant de la loi « Freedom of information act », Leonard et ses avocats ont pu obtenir et utiliser les 12 000 pages du dossier. Certains faits contredisaient ou remettent en question chaque point « prouvé » lors du procès de Peltier.

En avril 1984, la cour d'appel ordonna au juge saisi de l'affaire de tenir une audition verbalisée sur le sens et la signification d'un télégramme adressé par les bureaux du F.B.I. à Washington au bureau local du Dakota-Sud. Télégramme qui signifiait que le fusil attribué à Leonard ne pouvait pas avoir tiré la balle qui fut utilisée comme pièce à conviction lors du procès ; celle-ci l'accusait de manière « évidente » !

Lors de l'audition du mois d'octobre 1984 où les experts en balistique furent dénoncés pour avoir fourni de faux témoignages, des doutes sérieux furent émis sur l'honnêteté du dossier d'accusation. Le 15 octobre 1985, la

cour d'appel se réunit à nouveau et, à l'étonnement général, le procureur vint reconnaître que le gouvernement ne savait pas qui avait tué les deux agents du F.B.I. et qu'il ne saurait prouver que l'arme utilisée était effectivement en possession de Peltier.

La cour d'appel doit rendre son délibéré très bientôt. La solidarité doit continuer. Pétitions, rassemblements, dons, peuvent aider à aboutir à une fin positive. Adresse des juges : Judges Gerald Heaney, John Gibson and Donald Ross, U.S. court of appeals (Eighth circuit), 1114 Market street, St Louis, Missouri 63101, Etats-Unis.

Relations internationales

IRLANDE DU NORD

Prison pour femmes

CELA fait maintenant plus de trois ans que fut instaurée une pratique des plus humiliantes dans la prison d'Armagh (Irlande du Nord). Y sont incarcérées les femmes soupçonnées de sympathies pour l'I.R.A. ou condamnées pour appartenance à l'armée républicaine (branche militaire du Sinn Fein).

Une compagnie du journal *Anarchist Feminist Magazine* rend compte de cette pratique institutionnalisée qu'est la fouille corporelle systématique des détenues d'Armagh. Pendant qu'avocats, juristes, organisations des droits de l'homme, syndicats et partis politiques se mobilisent pour faire abolir cette pratique, de fréquents rassemblements ont lieu, que ce soit à Belfast ou à Derry.

A Belfast-Ouest, il y a un nouveau centre communautaire où a eu lieu une conférence sur les fouilles corporelles à la prison d'Armagh. Des femmes parlèrent de leur propre expérience à l'intérieur de cette prison pour femmes. Les fouilles corporelles sont devenues pratiques coutumières depuis novembre 1982.

Toute femme qui quitte ou réintègre sa cellule est soumise à un examen, complètement nue, et à une fouille effectuée par les matons. Les femmes enceintes ou celles qui ont, à ce moment, leurs règles sont obligées de s'y plier, peu importe leur condition. Le refus entraîne un déshabillage forcé effectué par les gardiens et la réfractaire se voit punir pour « infraction à la discipline et coups et blessures à agents ».

Une juriste aborda le problème des repentis (la conférence portait également sur le cas des traîtres payés) ou comment les tribunaux, les juges et les flics, forcent les individus à déposer contre d'autres.

Des personnes sont allées en taule simplement parce que quelqu'un avait prétendu avoir

reconnu leur voix ou bien affirmé les connaître et avoir été témoin de leurs actions criminelles. Les forces de sécurité désignent à un tel, par exemple, les gens qu'elles aimeraient bien coincer et, sous la pression d'arguments de poids (« c'est toi qui ira en taule à perpétuité sinon ! », untel craque !

Nombre de personnes qui furent incarcérées n'étaient pas du tout actives politiquement. Elle devaient être sympathisantes de la cause républicaine, mais ça s'arrêtait là. Elles furent accusées d'être volontaires de l'armée républicaine. Ceux qui purent témoigner se virent offrir beaucoup d'argent, une nouvelle identité et un billet à destination de l'Afrique du Sud. Quelle est leur alternative ? Soit il ou elle prend l'argent et se bâtit une nouvelle vie ailleurs ou bien il (ou elle) « plonge » avec la menace de voir ses proches faire de même s'ils ne coopèrent pas. En mai 1985, le plus grand procès, et de loin, commença : un seul repentis accusait soixante-cinq personnes !

Relations internationales (D'après « Anarchist Feminist Magazine »)

GRANDE-BRETAGNE

Ekomedia (Londres)

EKOMEDIA est un réseau anti-autoritaire d'informations à l'échelle internationale. Il fonctionne (ou non) comme suit... Chaque groupe local produit un bulletin régulier concernant sa zone d'activité ou d'influence. Il le duplique et en adresse un exemplaire à tous les autres groupes qui, alors, diffusent l'info disponible à la presse anarchiste et alternative.

Pour le moment, il y a des groupes à Madrid, Paris, Berlin, Hambourg, Amsterdam, Aarhus, Copenhague, Londres, Oslo, Belfast, au Canada, Stockholm, etc.

Ce réseau se développe rapidement. Quelques groupes traduisent même leur bulletin en anglais. A Londres, le premier bulletin vient de sortir, que vous pouvez obtenir par la poste (il vous faudra régler les frais d'expédition, la franchise postale n'existe pas encore !). Counter Information (1) et Tyne and Wear viennent justement de rejoindre Ekomedia.

Ce réseau est le moyen par lequel les « canards » locaux peuvent casser la mentalité nationale et il est le tremplin obligé et essentiel pour contourner les médias de la classe dominante (par exemple, nous fûmes frappés par le *blackout* total sur les morts de Hans Koch, Gunther Sare et Michalis Kaltezas).

Au début de l'année 1986 eut lieu une rencontre internationale du réseau Ekomedia à Hambourg, à l'occasion du festival d'Haffenstrasse (2). Elle amena beaucoup de contacts, d'idées et d'énergie.

Le travail sur Londres implique la recherche d'un petit financement, le tirage et l'envoi du bulletin mensuel (qui repique pour l'essentiel la presse anarchiste). Ekomedia peut facilement s'étendre. Nous n'avons pas de télé, mais nous pouvons diffuser l'info par téléphone dès qu'elle est disponible.

Nous aimerions également enregistrer sur bande des émis-

sions radio à l'intention de toutes les radios pirates (malheureusement, nous n'en avons ici). Une autre idée... celle de centraliser l'information vers une station pirate... pour rediffusion (sur ondes courtes).

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : ce que nous faisons ne sera pas pris en compte par les médias britanniques. Nous avons besoin de notre propre média anti-autoritaire et il faut qu'il s'étende. Pour tous contacts : Ekomedia London, 121 Railton road, S.E. 24 London, Grande-Bretagne. Une autre rencontre internationale est envisagée pour le mois de mars.

Relations internationales (d'après « Crow Bar »)

(1) Counter Information, Box 81, c/o 43 Candlemaker Row, Edinburgh, Scotland, Grande-Bretagne.

(2) Haffenstrasse est un quartier d'Hambourg où s'agitent un nombre important de squatters. Les squats abritent de nombreuses activités : anti-nucléaires, contre la répression d'Etat, café-restaurant, salle de concert, permanence squats...

Week-end à Londres

NOUS sommes informés par le Comité d'information et de soutien aux mineurs britanniques victimes de la répression que celui-ci organise un week-end les 1^{er} et 2^{es} mars prochains à Londres, pour assister à la manifestation nationale de la N.U.M. (National Union of Mineworkers) commémorative de la longue grève des mineurs britanniques.

Au-delà du simple anniversaire, il s'agit du rassemblement, de la convergence, de toutes les luttes actuelles menées en Grande-Bretagne. Au programme :

- vendredi : départ vers 22 h 30 de Paris, arrivée le lendemain matin à Douvres ;
- samedi : départ pour Londres en début d'après-midi ;
- dimanche : manifestation de la N.U.M., meeting, grand concert au Royal Albert Hall à 19 h avec de nombreux groupes, et retour à Paris aux environs de 6 h du matin.

Participation aux frais : 280 F (hébergement et voyage). C'est honnête, non ? Pour tous contacts et inscription : émission (du lundi) « La Clef de 13 » sur Radio-Libertaire, tél. : 42.32.21.30.

RELATIONS INTERNATIONALES

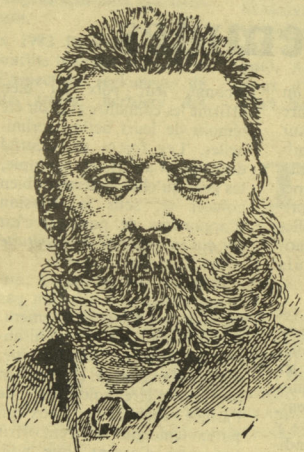
JOHANN MOST

1846-1906

JOHANN MOST est une figure oubliée du mouvement anarchiste. A peine se souvient-on de lui par la querelle qu'il eut avec Emma Goldman. Celle-ci laissa de Most un portrait plutôt négatif (1). S'en tenir là serait oublier l'œuvre de ce propagandiste qui contribua à développer nos idées en Europe et en Amérique du Nord.

L'A.I.T.

Il est né le 5 février 1846 à Augsbourg (ville qui sera plus tard le berceau des conseils de Bavière). Le jeune Most fait preuve très tôt d'indiscipline en organisant une révolte dans son école et en refusant d'assister aux messes.



A la suite d'un accident, il doit subir l'ablation d'une partie de la mâchoire. Cette opération le laisse affreusement défiguré. Après ses études, il mène une existence vagabonde, se voyant souvent refuser du travail à cause de son physique.

En 1867, il séjourne dans le Jura suisse et prend contact avec la section de l'Association internationale des travailleurs (A.I.T.). Il participe activement à la lutte, ce qui lui fait perdre son emploi. Aussi, en 1868, il décide de partir pour l'Autriche. Là, il trouve un mouvement ouvrier embryonnaire et très faible en raison de la répression.

Most s'impose très vite comme un des principaux leaders de la contestation sociale. Ainsi en mai 1869, il prend la parole devant 10 000 travailleurs de Vienne ce qui vaut un emprisonnement. Le gouvernement autrichien décide dans le même temps de promulguer des lois antisocialistes particulièrement dures (ce qu'on oublie un peu trop lorsqu'on célèbre la « modernité » culturelle de Vienne au XIX^e siècle). Les séjours de Most en prison lui valent cependant une certaine popularité dans les milieux populaires. Lorsqu'il choisit de retourner en Allemagne en 1871 près d'un millier d'ouvriers autrichiens l'accompagnèrent à la gare !

Etabli dans la ville allemande de Chemnitz, il lance un journal (*Chemnitzer Freie Presse*) et mène une grève locale ce qui lui vaut encore une arrestation, ce dont il finit par avoir l'hab-

tude. En 1873 il met à profit son incarcération pour rédiger *Kapital und Arbeit*, une explication du *Capital* de Marx qu'il jugeait illisible et qu'il interprète à sa façon ! Cela provoquera l'indignation de Marx et de tous ses disciples. En revanche, un militant révolutionnaire prend vigoureusement la défense de Most, Ernest Dühring.

Contre Engels

Most travaille ensuite au journal *Süddeutschen Volkstimme* à Mainz. Il est élu député au Reichstag à la même époque sans se faire d'illusion d'ailleurs sur le parlementarisme. De toute façon son mandat prend vite fin après avoir célébré en public l'anniversaire de la Commune de Paris. Comme à l'accoutumée, la prison lui permet d'approfondir ses connaissances théoriques et d'écrire des textes. Ce sera *Die Bastille am Plotzensee* où il dénonce le système carcéral prussien.

A sa libération, Most s'oppose aux leaders socio-démocrates comme Wilhelm Liebknecht. En effet il apporte sa collaboration au journal socialiste *Berliner Freie Presse* où il tente de publier des textes de Dühring pour lequel Most a une grande admiration. Après avoir été prendre des instructions chez Engels, Liebknecht oppose un refus catégorique... Most passe outre et se heurte à Engels qui rédige aussitôt un pamphlet, *L'Anti-Dühring*.

Dans le même temps, la répression s'abat. La presse est saisie par la police, des lois limitent l'expression politique. Most doit s'exiler à Londres. Il y lance *Freiheit*, un journal pour la communauté allemande (et distribué au pays), où il critique l'aspect réformiste de la social-démocratie. En réponse, une campagne de calomnies est organisée contre lui notamment dans *Der Sozialdemokrat* (Zurich). Elle n'est pas sans rappeler les ignominies lancées par Marx contre Bakounine quelques années avant.

En 1881, la rupture est officialisée, une étape est franchie. Most est devenu véritablement anarchiste. Il rencontre d'ailleurs beaucoup de militants à cette époque comme Malatesta ou Victor Dave. Ses ennuis politiques ne cessent pas. La police anglaise l'emprisonne et le persécute. Finalement, il décide d'émigrer aux Etats-Unis où des militants l'ont invité pour des conférences.

Exil aux Etats-Unis

Lorsqu'il débarque à New York en décembre 1882, il reçoit un accueil triomphal des travailleurs allemands. Il se met à la tâche avec enthousiasme, sillonnant les villes : Boston, Baltimore, Kansas City... *Freiheit* reparaît et Most tente d'unifier les forces révolutionnaires. Avec des militants tels que Albert Parsons ou August Spies, il crée l'International Working Peoples Association dont les statuts réclament l'égalité économique, une organisation coopérative de la production et le fédéralisme.

Après l'attentat de Haymarket contre des policiers, le 4 mai 1886, quatre militants innocents sont pendus dont Parsons et Spies. La presse rend Most directement responsable et engage une violente campagne contre l'« ennemi public n°1 » qui ne cessera jamais du vivant de Most. Emma Goldman écrit à ce sujet :

« De temps en temps, il m'envoyait quelques lignes : il faisait des commen-

taires spirituels et caustiques des gens qu'il avait rencontrés, ou bien il dénonçait un journaliste qui, après l'avoir interviewé, avait écrit sur lui un article infamant. Parfois il glissait dans une lettre sa caricature parue dans un journal et ajoutait en marge : "Attention : tueur de dames !" ou "Voici l'ogre qui dévore les enfants !". Je n'avais jamais vu de caricatures aussi brutales et cruelles. » (1).

Most ne faisait rien pour les atténuer, il est vrai. Ainsi, il édite un manuel, *Revolutionäre Kriegswissenschaft* (« Science de la guerre révolutionnaire »). Publié d'abord sous forme d'articles dans *Freiheit*, c'est un guide pour le bon usage des explosifs ! Cet ouvrage connut un certain succès qui est à replacer dans un contexte de lynchages et d'assassinats de révolutionnaires désarmés face aux exactions du patronat américain.

Toutefois Most ne semble pas avoir vu toutes les implications de ce texte. En juillet 1892, Alexandre Berkman (le compagnon d'Emma Goldman) utilisa le manuel de Most pour un attentat contre le patron de l'acier Frick. Most se désolidarisa de l'acte pour des raisons personnelles mais aussi tactiques : cela ne ferait pas cesser la répression (ce qui s'avéra exact).

Outre son activité à *Freiheit*, ses conférences, Most écrit plusieurs livres, fonde une troupe de théâtre (*Free Stage*), écrivant des pièces et jouant même dans l'une d'elles (*Strike*, grève).

Vers 1899-1901, *Freiheit* connaît de graves difficultés financières, en partie résolue par l'acharnement de Most. Malgré son épuisement, il se lance dans une tournée de conférences. C'est le succès. Entre Pittsburg et Cincinnati, il s'effondre et meurt le 17 mars 1906.

Ronald Creagh a montré (2) le trait distinctif que Most a donné à l'anarchisme américain : « (...) l'agitation dans les rassemblements de masse, objectif prioritaire qui n'exclut pas le travail de coordination de la classe ouvrière

lequel est toujours postérieur ; les réunions internes au mouvement sont subordonnées à ces objectifs et sa propre organisation est réduite au minimum quand elle n'est pas laissée de côté. » Malgré ces limites, on doit en garder le souvenir d'un luttreur infatigable, porté par un enthousiasme créatif. Tous ses livres sont introuvables en France (3). Un travail important reste donc à faire pour redécouvrir Johann Most.

YVES
(Gr. Florès-Magon)



(1) Emma Goldman, « L'Épopée d'une anarchiste », éditions Complexe.

(2) Ronald Creagh, « Histoire de l'anarchisme aux Etats-Unis », éditions La Pensée sauvage, p. 201.

(3) A l'exception d'une traduction ancienne de « La peste religieuse ».

Cet article est basé en partie sur un travail très complet paru dans « Black Flag » n°6 (en anglais).

Repères de l'anarchisme allemand

LORSQU'après avoir adhéré au Parti social-démocrate allemand et en avoir été exclu en 1890, Rudolf Rocker devint anarchiste, Johann Most et sa propagande y étaient pour beaucoup.

En fait, Most a été le précurseur des *Jungen*, de ces militants révolutionnaires allemands qui, à la fin du XIX^e siècle, de la clandestinité au sein de la social-démocratie évoluèrent vers l'idéal anarchiste. Chaque mouvement social a sa propre histoire, son propre cheminement et c'est surtout dans l'exil londonien que l'anarchisme allemand se renforça doctrinalement.

Une décennie avant Rudolf Rocker, Johann Most influencera les militants ouvriers juifs londoniens alors que Karl Marx semble avoir longuement été ignoré par les immigrés du Yiddischland (1). Comme le disait Elias Tcherikower (historien juif) : « Mais il est justement caractéristique que Winchevsky (N.d.R. dirigeant d'un des premiers cercles socialistes juifs londoniens) et ses camarades juifs se soient rapprochés non pas des sociaux-démocrates, mais de la ten-

dance animée par Johann Most et qu'ils se désignaient eux-mêmes, comme ce dernier, de l'appellation de « sociaux-révolutionnaires ». » Le même Winchevsky avait écrit « Karl Marx était considéré comme un érudit, qui habite quelque part à Londres et qui a écrit *Das Kapital*, œuvre difficilement compréhensible pour les ouvriers ».

En fait Most lui-même, dans son ouvrage *Kapital und Arbeit* (2) (*Capital et travail*) et dans *Freiheit*, disait les choses plus simplement...

Tout comme pour la majeure partie du mouvement anarchiste allemand, tout reste à découvrir de l'œuvre de Johann Most pour le lecteur français. Celui-ci, dans un premier temps, peut toujours essayer de trouver une des traductions de Johann Most, *Das Leben eines Rebellen* (La vie d'un rebelle) qui est paru à Berlin en 1924 dans les éditions de la F.A.U.D.

THIERRY
(Gr. Pierre-Besnard)

(1) Cf. « Le Pain de misère » (histoire du mouvement ouvrier juif), Nathan Weinstock, p. 92.

(2) Réédité aujourd'hui par les éditions Suhrkamp, Frankfurt am Main.

CLERMONT-FERRAND

Du « Beur » dans le court-métrage

D U 3 au 8 février 1986, se sont déroulés à Clermont-Ferrand le VIII^e Festival national et les II^e Journées internationales du court-métrage.

Parmi les court-métrages primés, il en est deux qui méritent une attention particulière : il s'agit de La Poupée qui tousse de Farid Lahouassa (prix spécial du jury pour les moins de 35 minutes) et d'Alger la Blanche de Cyril Collard (prix du public pour les moins de 28 minutes).

La particularité réside dans la personnalité des deux jeunes réalisateurs : Farid Lahouassa est un Beur authentique, fils d'immigrés ayant vécu de l'intérieur les problèmes de sa communauté, les ayant ressentis si fort qu'il a saisi un jour la caméra pour raconter une histoire qu'il avoue autobiographique.

La Poupée qui tousse (qui passera sur Antenne 2) raconte l'histoire d'une famille d'origine arabe où les rapports entre le père et le fils se désagrègent après le départ de la mère. Règlements de comptes entre deux générations au mode de vie réellement incompatibles. « Ce qu'il nous faudrait, c'est arriver à se démarquer et à régler nos comptes avec notre passé une bonne fois pour toutes. Notamment avec nos pères qui ont leur histoire. Nous on est Français... » (F. Lahouassa). Point de vue diachronique comme diraient les linguistes.

Cyril Collard n'est pas Beur. Il est né de famille française, mais a de nombreux copains dans la deuxième génération. Le jeune assistant de Pialat a voulu dans Alger la Blanche (diffusé sur Canal Plus) montrer, d'un point de vue que nous qualifierions donc maintenant de synchronique, comment il voyait le problème complexe de l'intégration. A travers les relations homosexuelles de Jean et de Farid, il nous trace le portrait violent et sans fioritures d'une banlieue où les rapports humains subissent le poids de l'imperméabilité des cultures. Tourné avec maestria, ce film coup de poing atteint son but : nous forcer à réfléchir sans nous imposer de solution.

A voir donc La Poupée qui tousse et Alger la Blanche, deux beaux films et surtout deux regards complémentaires qui se rejoignent sur l'essentiel : mettre fin aux tabous du passé et du présent pour, enfin, pouvoir vivre ensemble.

G.C.

Programme de Radio-Libertaire

Jeu 27 février

« Blues en liberté » (10 h à 12 h) : Robert Pete Williams et Fred Mc Dowell. « Polar » (18 h 30 à 20 h 30) : Thierry Jonquet, alias Ramon Mercader, parlera de son prochain roman.

Vendredi 28 février

« Les croissants, bordel ! » (8 h à 10 h) : revue de presse et informations. « Bonjour l'Asie » (10 h à 12 h) : reportage sur Sri Lanka (Ceylan), vie artistique et culturelle de l'Asie. « Jouissance » (12 h à 14 h) : Dominique Lesieur (astrophysicien) pour les cheveux de la comète. « Palais de police » (15 h 30 à 17 h) : E. Auerbacher, une avocate. « Sens interdit » (17 h à 18 h) : interview d'une psychothérapeute. « L'Invité quotidien » (18 h 30 à 20 h 30) : spécial élections...

Samedi 1^{er} mars

« Le père Peinard » (11 h à 12 h) : Robert Guérin et Paul Chenard : l'almanach du père Peinard. « De bouche à orteils » (15 h 30 à 17 h) : Maxime Piolot et Patrick Goulet sont invités.

Dimanche 2 mars

« Folk à lier » (12 h à 14 h) : émission mensuelle de country.

Mardi 4 mars

« Chronique syndicale » (18 h 30 à 20 h 30) : le syndicalisme en Amérique latine.

Mercredi 5 mars

« Géopolitique » (15 h 30 à 17 h) : deuxième génération de l'immigration, les différences.

Nouvelle grille de Radio-Libertaire

Voici la nouvelle grille de Radio-Libertaire qui va, en s'étendant, connaître quelques modifications dans les semaines à venir. A suivre, dans un prochain numéro, la présentation de toutes les émissions.

LUNDI

- 8 h à 10 h : Micro-musique. 10 h à 12 h : Le passe-temps des dames et des demoiselles (psycho-cul au féminin). 12 h à 15 h 30 : Micro-musique. 15 h 30 à 17 h : Seulement le lundi (musique afro-caribbe). 17 h à 18 h 30 : La clef de 13 (associatif). 18 h 30 à 20 h 30 : Allo maman bobo (médecines douces). 20 h 30 à 22 h 30 : Radio Libertaria.

MARDI

- 8 h à 10 h : Micro-musique. 10 h à 12 h : Music-Hall (par l'équipe du T.L.P.). 12 h à 14 h : L'Auberge espagnole (invités et entraide matérielle). 14 h à 17 h : Micro-musique. 17 h à 18 h 30 : Flash back (cinéma). 18 h 30 à 20 h 30 : Chronique syndicale. 20 h 30 à 22 h 30 : Décharge publique (marge et social) ou Emission antiparlementaire (1).

MERCREDI

- 8 h à 10 h : Micro-musique. 10 h à 11 h : Arpège (musique classique). 11 h à 13 h : Avis sur le théâtre. 13 h à 14 h : Causons philo. 14 h à 15 h 30 : Micro-musique. 15 h 30 à 17 h : Géopolitique. 17 h à 18 h 30 : Allons z'enfants, etc. (émission antimilitariste). 18 h 30 à 20 h 30 : Humeurs (invités). 20 h 30 à 22 h 30 : Bibliomanie (littérature).

JEUDI

- 8 h à 10 h : Micro-musique. 10 h à 12 h : Blues en liberté. 12 h à 15 h 30 : Micro-musique. 15 h 30 à 17 h : Enlivrez-vous (littérature). 17 h à 18 h 30 : Si vis pacem (U.P.F.). 18 h 30 à 20 h 30 : Pays de l'Est ou Réflexions sur l'anarchisme ou Polar ou Si vis pacem (2). 20 h 30 à 22 h 30 : Tout le sang du monde (émission antiraciste) ou La bourse et la vie (U.F.C.) (1). 22 h 30 à tard dans la nuit : Jazz en liberté.

VENDREDI

- 8 h à 10 h : Les croissants, bordel ! (infos et musique). 10 h à 12 h : Bonjour l'Asie (culture et musique). 12 h à 14 h : Jouissance. 14 h à 15 h 30 : Micro-musique. 15 h 30 à 17 h : Palais de police (justice). 17 h à 18 h : Sens interdit (santé, psychiatrie). 18 h à 18 h 30 : Revue de presse. 18 h 30 à 20 h 30 : L'Invité quotidien (du vendredi). 20 h 30 à 21 h : Le front des radios libres. 21 h à 22 h 30 : Radio Espéranto ou Regards sur... (dossiers militants) (3).

SAMEDI

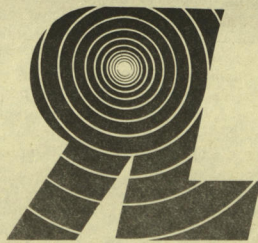
- 9 h à 12 h : Mon quartier, mon village ou Rencontre avec... (4). 11 h à 12 h : Le Père peinard (5). 12 h à 14 h : Chronique syndicale. 14 h à 15 h 30 : Micro-musique. 15 h 30 à 17 h : De bouche à orteils (chanson vivante). 17 h à 19 h : Epsilonïa (rock et dossiers).

DIMANCHE

- 9 h à 10 h : Micro-musique. 10 h à 12 h : Ici Dieu, à vous Paris (Libre Pensée). 12 h à 14 h 30 : Folk à lier. 14 h 30 à 16 h 30 : Gens de Pays (H. Gougaud). 16 h 30 à 18 h 30 : La fiancée de M. Spock (Science-Fiction) ou Grand-Angle (expression non officielle) (1). 18 h 30 à 20 h 30 : Histoire sociale (Gérard Conte) ou Ecris moins fort (Y. Frémion) ou Le Fou parle ou Libertaires. 20 h 30 à 22 h 30 : Trisomie 21 (rock, new wave).

Radio Libertaire logo with frequency 89.4 MHz and address 145, rue Amiel, 75011 Paris.

- (1) Une semaine sur deux. (2) Une semaine sur quatre, à tour de rôle. (3) « Regard sur... », le premier samedi de chaque mois. (4) Le dernier samedi de chaque mois de 10 h à 12 h. (5) Le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois (11 h à 12 h).



1981-1986

Vous avez dit « bilan » ?

La République était belle sous l'Empire et la Gauche aguichante sous Giscard. Eternelle histoire... Le peuple a dansé sous les lampions, au soir du 10 mai. Puis vint l'état de grâce et ses « fameuses » conquêtes dont Mauroy et Marchais, à l'unisson, proclamaient qu'elles étaient encore plus belles que celle de 1936... Le couplet est d'ailleurs repris aujourd'hui, sans complexe, dans les meetings électoraux du Parti socialiste.

Mais qu'en était-il de ces fameuses conquêtes ? Il n'était pas question, bien sûr de dédaigner une cinquième semaine de congés (équivalent à 2% d'augmentation de salaire...) ni la réduction d'une heure de la semaine de travail. Il avait fallu la grève générale de 1968 pour que s'amorce une réduction de la durée du travail compensée d'ailleurs par une forte augmentation de la productivité. Ainsi, sous Pompidou et Giscard, la semaine de travail fut-elle très progressivement ramenée de 48 à 40 heures. Mitterrand pouvait-il ne rien faire ?

La retraite à 60 ans a constitué une réponse positive à une revendication de plusieurs décennies (en fait depuis le premier congrès de la C.G.T. en 1895...). En mai 1981, il y avait tout de même quelques années que, dans beaucoup de secteurs, on parlait à 60 ans et même à 55 ans grâce à des formules de préretraites ou de garanties de ressources à 70% du salaire brut. Dans de nombreux cas de figure, la retraite à 60 ans était inférieure à la garantie de ressource, mais l'Etat réalisait une économie substantielle, ce qui permettait au *Bulletin économique et social du Monde* de 1983 d'écrire : « La retraite à 60 ans a été elle aussi un moyen de poursuivre le traitement social du chômage à un coût moins élevé que par le passé ».

De l'An II
aux pilules à Maire

En juin 1936 les salaires augmentèrent parfois de plus de 30%. L'état de grâce n'ouvre nullement les vannes à une revalorisation générale des salaires, traitements et pensions revendiquées pourtant tout au long des années précédentes. Il est vrai qu'en 1936 des millions de travailleurs en grève occupaient les usines...

En février 1983, sur le perron de l'Elysée, Edmond Maire, pathétique et bien informé, annonce un deuxième plan de rigueur — « une rigueur ô combien nécessaire », s'écrie-t-il. C'est par ordonnance que le docteur Mauroy administre les pilules de l'austérité. Son plan est approuvé à l'Assemblée nationale par la majorité de gauche, ce qui oblige les députés communistes à se livrer à des séances de contorsions et d'acrobaties particulièrement éprouvantes... La ponction sur les ménages sera de 32,5 milliards, en partie grâce à la majoration de 1% de l'impôt sur le revenu.

Tandis que le patronat bénéficie d'aides multiples, de prêts « bonifiés » ou « participatifs », les salaires sont toujours bloqués de façon à ce que les augmentations ne permettent jamais de compenser la hausse de prix officiellement enregistrée. Le C.N.P.F. n'est que trop heureux de prendre exemple sur la fermeté gouvernementale, et en particulier celle du communiste Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à la fonction publique. Saisissant, comme ils disent, « cette chance historique de faire baisser le pouvoir d'achat », les deux Yvon écartent toute idée de rattrapage et fixent le maximum d'augmentation en 1983 à 8,3%. Officiellement les prix, eux, grimpent de 9,5%. Dans la plupart des secteurs, les négociations prévues par les lois Auroux échouent.

En 1984, comme le note Alain Vernholes, « la politique des salaires prolonge sans aucun accommodement les principes

de M. Delors ». Résultat : fin 1984, les chiffres officiels enregistrent une chute de la consommation des ménages sans précédent depuis la fin de la guerre (à l'exception de 1958). L'I.N.S.E.E. annonce une baisse de pouvoir d'achat du salaire net de 0,5% en 1983 et 0,2% en 1984. Chiffres bien modestes certes, mais l'aveu est de taille, car l'I.N.S.E.E. demeure comme avant le 10 mai 1981 un instrument du pouvoir. Et ses modes de calcul ne peuvent en aucune manière rendre compte des conséquences de la rigueur sur le budget des familles ouvrières. Tous les ménages ne sont pas touchés de la même façon puisque la consommation des produits de luxe s'est hissée en tête du hit parade économique...

Quant à la hausse des prix, l'indice de la C.G.T. l'évalue à 10% de novembre 1983 à novembre 1984, au lieu des 6,9% de l'I.N.S.E.E., et à 6,2% de novembre 1984 à novembre 1985 au lieu de 4,9%. Il ne faut pas oublier enfin que dans la même période les cotisations sociales augmentent : 0,48 point pour l'U.N.E.D.I.C. et 1% pour l'assurance vieillesse.

Le génial Bérégovoy

Le blocage des salaires n'est qu'une des facettes de la politique de rigueur. Le pouvoir multiplie les atteintes à la protection sociale. Bérégovoy restera pour la postérité le génial inventeur du « forfait hospitalier », auquel il faut ajouter l'augmentation du ticket modérateur pour les soins infirmiers et les analyses biologiques, la réduction des indemnités journalières en congé maternité et l'augmentation du nombre de médicaments remboursés à 40%.

Non seulement la cotisation assurance maladie sur les retraites, instituée en 1980 par Raymond Barre (1), est maintenue alors qu'elle avait soulevé d'ardentes protestations, mais la cotisation des préretraités est portée à 5,5%. Le même prélèvement est opéré sur les garanties de ressources des licenciés économiques en violation de tous les engagements pris sous le septennat précédent. Le dernier trimestre des préretraités est purement et simplement supprimé.

Mais l'acte le plus déshonorant du gouvernement de gauche est sans aucun doute ce décret du 24 novembre 1982 signé par Bérégovoy amputant les allocations de chômage et réduisant leur durée. La situation des chômeurs est encore aggravée par la réforme de l'assurance chômage de 1984 adoptée par la C.N.P.F., la C.G.C., la C.F.T.C. et F.O. et qui, ainsi que l'écrit Denis Clerc dans le *Monde diplomatique* « a précipité la chute de beaucoup dans le trou noir de la grande pauvreté ». En février 1985, 600 000 chômeurs touchent une allocation de fin de droit de 1 272 F. Un million d'autres ne touchent rien.

Les « droits nouveaux »
sont arrivés

En inaugurant la politique de rigueur, Mauroy proclame que les travailleurs méritent bien une « compensation ». Il s'agit bien sûr de ces « droits nouveaux » qui doivent faire « entrer la citoyenneté dans l'entreprise ». Les « droits nouveaux » codifiés par les fameuses lois Auroux consistent surtout en un droit d'expression des salariés sur les conditions de travail avec des modalités d'application qui en font une liberté très, très... surveillée. La 61^e proposition du candidat Mitterrand prévoyant que le Comité d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) aurait le « pouvoir d'arrêter un atelier ou un chantier pour raison de sécurité » est, comme d'autres, jetée aux oubliettes. Les lois Auroux prévoient seulement qu'il n'y

aura aucune sanction contre « un salarié ou un groupe de salariés qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux ». Ainsi c'est une prestigieuse conquête sociale que d'autoriser les travailleurs à ne pas se faire tuer pour gagner leur vie... Quant aux C.H.S. ils n'ont guère plus de moyens qu'avant, le patron conservant intégralement le pouvoir de décision.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'analyser toutes les applications des lois Auroux, notamment dans les petites entreprises où elles prévoient la création de sections syndicales. On n'a pas l'impression qu'elles modifient le sort des travailleurs ni dans le secteur privé ni dans le secteur public où la « démocratisation » permet à des syndicalistes de sié-

niveau le plus bas : la moyenne mensuelle des journées « perdues » déjà faible les années précédentes passe de 109 000 en 1984 à 52 000 pour les neuf premiers mois de l'année 1985 (2). La journée d'action cégétiste du 24 octobre est un fiasco car si le défilé parisien a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de manifestants, les débrayages ne sont suivis que par quelques poignées de fidèles.

Dans le vif
de la base sociale

Pendant ces cinq années de pouvoir « socialiste » les ripostes, parfois violentes, des travailleurs victimes des restructurations n'ont jamais empêché le gouvernement ou le patronat d'atteindre leurs objectifs, que ce soit dans la sidérurgie,



Scène de lutte de classes sous un gouvernement de gauche.

ger aux séances des conseils d'administration tandis que les décisions essentielles se prennent ailleurs. Les lois Auroux donnent, sans doute, surtout satisfaction à Edmond Maire qui estime que le « droit d'expression des travailleurs permet la mise en œuvre de leur capacité de proposition et d'innovation, ce gisement de productivité (...) condition majeure pour gagner la bataille économique ».

Le creux de la vague

De 1983 à 1985, la riposte syndicale au blocage des salaires et aux mesures de rigueur est toujours insuffisante pour renverser la vapeur et les quelques actions symboliques se déroulent en ordre dispersé. Ainsi le 13 mai 1983, F.O. organise une grève interprofessionnelle d'une heure tandis que la C.G.T. multiplie les actions nationales par branche et la C.F.D.T. impulse une journée nationale sur l'emploi. L'année 1983 est marquée par l'absence de toute rencontre au sommet C.F.D.T.-C.G.T. et l'époque semble bien révolue des défilés unitaires avec la F.E.N. En 1984, il n'y a pas d'accord salarial dans la fonction publique mais les grèves nationales (sans la C.F.D.T.) du 8 mars et du 24 octobre n'infléchissent pas la politique gouvernementale.

Après le départ des communistes du gouvernement, et comme il fallait s'y attendre, la C.G.T. durcit le ton et s'emploie à faire oublier l'époque où les fédérations diffusaient des consignes de modération, pour ne pas « casser la baraque », selon l'expression de Krasucki, et pour ne pas gêner les « bons ministres »... Quelques actions spectaculaires ne parviennent pas à entraîner la « forteresse ouvrière ». La combativité est au

les chantiers navals, chez Citroën, Talbot, à Creusot-Loire, aux A.R.C.T., dans les Houillères, et l'on en oublie... Comme l'expliquait le *Monde* avec sa distinction coutumière, la gauche n'a pas hésité à trancher « dans le vif de sa base sociale »...

Le projet de loi sur la « flexibilité » constitue le dernier acte de ce quinquennat où pour la première fois depuis 1936 la gauche a disposé d'une majorité parlementaire. Peut-on pour autant parler d'un bilan de l'« expérience socialiste », d'un échec de ladite expérience ? Certainement non, car il n'y a jamais eu, il ne pouvait y avoir d'« expérience socialiste ». Le personnel politique de gauche a tout simplement poursuivi la loyale gestion des affaires de l'Etat et du Capital, tout comme son rival (ou partenaire ?) de droite s'appête à le faire après le 16 mars.

Quant à la classe ouvrière... Illusions perdues, absence de perspectives crédibles, difficultés de vie accrues pour beaucoup, et parfois isolement et détresse. La gauche a réussi à désespérer Billancourt... et bien d'autres bastions prolétaires ! Ce qui ne favorise pas les grands élan de solidarité. Mais que d'aucuns ne se réjouissent pas trop vite. La classe ouvrière existe toujours, on peut la rencontrer chaque jour. Les leçons de l'histoire devraient nous convaincre qu'elle réserve sans doute quelques surprises à ceux qui l'ont déjà enterrée et qui veulent oublier jusqu'à son nom...

SÉBASTIEN BASSON

(1) Une panne de mémoire m'a fait attribuer, à plusieurs reprises, cette « innovation » à la gauche. Rendons à Raymond Barre ce qui n'appartient pas à Pierre. Mais la ressemblance est telle entre les deux politiques qu'on peut se mélanger !

(2) D'après le « Bulletin économique et social du Monde 1985 ».